Zeitschrift: Actes de la Société jurassienne d'émulation
Herausgeber: Société jurassienne d'émulation
Band: 20 (1915)

Artikel: Histoire du Château d'Erguel
Autor: Joliat, H.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-684771

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Histoire du Château d'Erguel

par M. H. Joliat

I. Les ruines de l'Erguel

Un épais cylindre de pierre au faîte ébréché, éventré sur l'une de ses faces et planté sur un roc abrupt, quelques débris de fondations qu'envahissent les mousses et les lierres, une plateforme rocailleuse, bordée par place de quelques sapins, c'est là tout ce qui subsiste aujourd'hui du fier castel. Il se dressait, sévère et imposant au-dessus d'une gorge étroite et déserte, taillée dans la chaîne sud, dite montagne de l'Envers comme celle du nord était la montagne du Droit du Vallon.

Le lieu était parfait comme poste d'observation ! L'étroite vallée presque où s'écoulent doucement entre deux rives nues, les eaux claires de la Suze, devait apparaître, du haut du donjon, dans tous ses détails principaux. Là-bas, tout au fond, vers l'est, quand s'élargit l'horizon, c'était la petite plaine de Sonceboz dont la route, brusquement, s'élève vers la trouée de Pierre-Pertuis et où la rivière allonge son cours en légers méandres avant d'affronter comme à regret le relief tourmenté des gorges du Taubenloch. Plus près, parmi les prairies arrosées par la Suze, les villages s'échelonnaient à petite distance, étageant leurs toits de bardeaux sur les pentes gazonnées ou les groupant dans les endroits plats. En face, les flancs à pics, hérissés de hauts sapins et les parois rocheuses noires et nues du Sonnenberg, au pied duquel le St-Imier d'autrefois éparpillait ses rares habitations, dans les alentours de ses deux vieilles églises, paroissiale et collégiale. A l'ouest enfin, les vastes pâturages et les forêts touffues du Haut-Erguel enserrées dans l'angle aigu que forment en se rejoignant les deux longues chaînes du Droit et de l'Envers.

Aujourd'hui, l'accès des ruines est aisé, qu'on vienne de Sonvilier ou de St-Imier, les deux localités au sud desquelles elles se trouvent à 936 mètres d'altitude, non loin de la route des Pontins qui mène au val de Ruz. C'est que le château ne fut point cons-

truit sur le faîte de la montagne, mais sur un mamelon rocheux détaché qui domine de 200 mètres seulement le fond de la vallée. Les flancs de l'Envers lui servent d'arrière plan. Il ne se profile

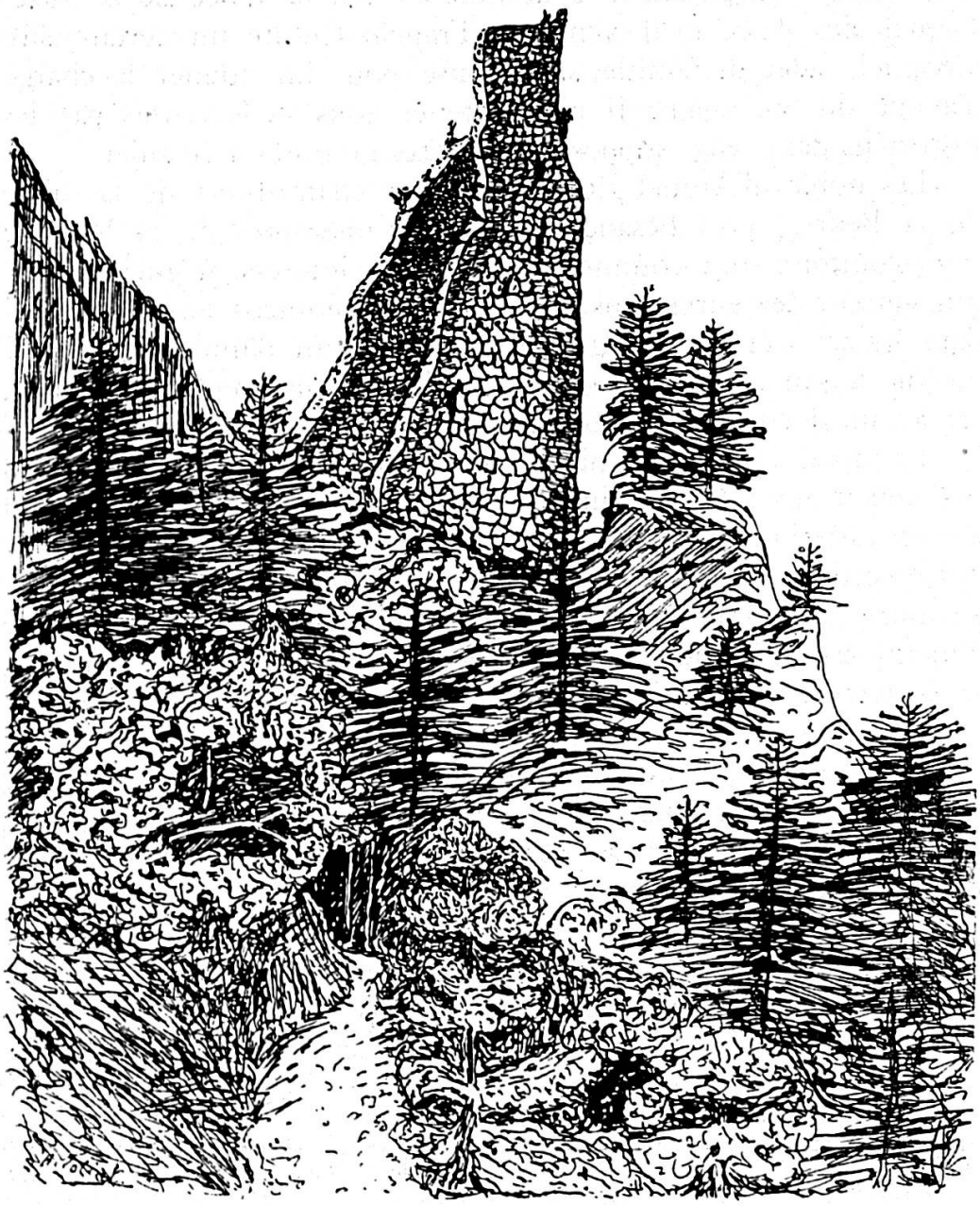

Les ruines d'Erguel, vues de l'est et d'un point plus élevé de la Montagne de l'Envers

donc pas dans le ciel comme tant d'autres castels médiévaux ; et de loin, il disparaît même dans la masse sombre de la forêt voisine.

II. Les origines du castel

Au XIe siècle, deux seigneurs, l'évêque de Bâle et le comte de Neuchâtel se partageaient la domination sur la vallée de la Suze. Lequel des deux fit-il venir de Franche-Comté un certain sire d'Arguel, cadet de famille, sans doute pour lui donner la charge d'avoué du Suzingau ? Il n'importe et nous ne suivrons pas les historiens dans leurs suppositions toutes gratuites à ce sujet.

Les nobles d'Arguel gîtaient dans un château-fort de la vallée de la Beurre, près Besançon. Plusieurs membres de la branche franc-comtoise sont connus, mais ne nous intéressent guère. Ceux qui vinrent demeurer dans le Vallon se nomment aussi d'Arguel dans les actes et non d'Erguel. Est-ce la même famille, du reste ? Nul ne le sait et seule la similitude de nom permet de le penser, car aucun document ne nous mentionne cette émigration (1).

La même incertitude plane sur l'origine du château. Existait-il déjà avant eux ? Fut-il édifié par eux sur les soubassements d'un ancien castellum romain ? Cette dernière hypothèse qui est celle des précédents historiens du château, Quiquerez et Biétrix, se base surtout sur la solidité des murs de fondations du donjon dont le ciment, paraît-il, défie le pic. Pour le premier de ces auteurs, la forteresse commandait une piste romaine qui conduisait au val de Ruz.

Est-il besoin de dire que toutes ces suppositions ne sont étayées d'aucun argument solide ? Voir dans chaque pan de vieilles murailles des ruines romaines, chez nous, parce qu'elles tiennent encore et que le ciment, durci par les ans, est bon, c'est faire preuve de plus d'imagination que de sens critique. Aucun document, aucune trouvaille archéologique ne permet même de croire qu'à l'époque romaine le Haut et le Moyen-Erguel fussent autre chose qu'une vallée sauvage, couverte de forêts, où les seuls êtres vivants étaient

---

(1) M. E. Doutrebande, secrétaire-archiviste de la ville de Neuchâtel a bien voulu nous communiquer les renseignements suivants : « Nos archives communales ne renferment rien au sujet du château d'Erguel ou de la famille d'Erguel... Je me suis adressé aux archives de l'Etat qui ne possèdent non plus aucun document sur ce sujet....

D'autre part, M. G. Gazier, bibliothécaire de la ville de Besançon, a eu la complaisance de nous écrire ceci : « La filiation de cette ancienne maison remonte à Gui, sire d'Arguel nommé dans une charte de l'Eglise de Besançon de 1090.... *Armes :* De gueule à la comète d'or de huit rayons de même en queue. — *Timbre :* un cygne d'Argent. Mais dans nos documents, je ne trouve aucune trace d'émigration en Suisse d'une branche de cette famille et je ne vois pas d'autre part nos ouvrages franc-comtois en parler ».

Les seuls renseignements que nous ayons sont donc ceux des archives de l'ancien évêché de Bâle que Trouillat a transcrit dans ses Monuments. Pour notre sujet, voir le répertoire à la fin de chaque volume aux mots Erguel et Arguel. Cet ouvrage s'arrête malheureusement à l'an 1500.

des bêtes sauvages telles que le sanglier, le lynx, le cerf, le chevreuil et peut-être l'ours et l'aurochs. C'est du moins ce que nous affirme la légende de St-Imier qui repose certainement sur des fondements vrais. Et la colonisation des Franches-Montagnes, à la fin du XIIIe siècle seulement, semble démontrer que les hautes régions de notre Jura se peuplèrent assez tardivement.

Au reste, nous avons trouvé dans un rapport de M. A. Næf (1) sur le château de la Bâtia, (2) en Valais, les lignes suivantes qui doivent, à notre humble avis, s'appliquer aussi au château d'Erguel : « L'appareil est composé de matériaux... petits ; les lits sont réguliers, ce n'est certes pas mal maçonné. Je ne veux pas dire par là que la base des murs d'enceinte de la Bâtia soit nécessairement romaine. Mais je crois fermement que, de même que les murs tout semblables de Valère, ils remontent à une haute antiquité, à une époque où l'on construisait encore plus ou moins suivant les traditions romaines du pays. Impossible de préciser sans faire de la fantaisie.... libre à chacun d'y voir des constructions du IXe, Xe, ou XIe siècle ».

III. La famille d'Arguel

Voilà donc nos sires d'Arguel installés dans leur donjon et devenus en fait les seigneurs du pays qui bientôt prit leur nom. Leur blason, devenu plus tard celui de la seigneurie, était : *de sable à deux pals d'or à la face brochante d'argent chargée en cœur d'une étoile de gueule,* c'est-à-dire que l'écusson à fond noir est coupé de deux étroites bandes verticales et jaunes et d'une large bande transversale blanche, au centre de laquelle est une étoile rouge. La famille, scindée plus tard en deux branches dont une établit sa résidence à Bâle, figure parmi les plus importantes dans le livre des fiefs nobles de l'évêché. Les seuls renseignements que nous ayons sur quelques-uns de ses membres sont dispersés dans les actes de nos archives. Ainsi Henricus de Arguel, en 1178, est témoin avec beaucoup d'autres seigneurs que Tetricus ou Thierry de Diesse abandonne à la collégiale de St-Imier tous ses biens sur la Montagne de Diesse, mais qu'il les reprend en fief pour lui et ses descendants moyennant le paiement d'un cens annuel d'une mesure de noix, dont l'huile doit servir à alimenter une lampe de cette collégiale. Ce même Henricus témoigne encore en 1184, de

(1) Le restaurateur bien connu du château de Chillon, actuellement professeur d'archéologie à l'Université de Lausanne.

(2) Indicateur d'antiquités suisses, 1900 ; No 3.

la réalité d'un jugement de Louis, comte de Ferrette, attribuant à l'église de Moutiers-Grandval la possession d'un alleu donné par Gérolde de Courrendlin.

Un document plus intéressant date de 1264. C'est cet acte seulement qui nous montre que les d'Arguel ont exercé l'avouerie

Armes des nobles d'Arguel, devenues celles de la seigneurie d'Erguel Quiquerez donne une étoile à 6 branches au lieu de 5 indiquées habituellement

dans la vallée de la Suze. Il nous apprend en effet que le chevalier Othon d'Arguel résigne cette charge et qu'il n'est plus propriétaire que d'une portion seulement du manoir familial, portion qu'il abandonne à l'évêque de Bâle, ainsi que tous les autres biens tenus en fief castral de cette église ; le tout pour la jouissance du quart des dîmes de Rœdersdorf en Alsace. Ce qui laisse supposer que ce sire d'Arguel avait déjà son domicile à Bâle, puisqu'il se désintéresse de ses biens en Erguel au point de les échanger pour d'autres plus près situés. En outre, la famille avait dû éprouver des revers de

fortune puisqu'elle ne possédait plus qu'une partie de son château d'Erguel.

De la branche bâloise nous connaissons Jean d'Arguel, fils d'Othon, probablement, et qui vit à l'aube du XIIIe siècle. C'est le membre de cette maison sur lequel nous possédons le plus de détails. La chronique d'Albert de Strasbourg nous le montre seigneur bâlois prenant part aux luttes qui passionnent alors la noblesse de cette ville. Ces disputes ont surtout pour théâtre le conseil de ville divisé en deux camps, les Stellifères et les Psittaciens ainsi nommés parce que les uns ont comme emblème une étoile et les autres un perroquet. Les violences de langage y sont coutumières, mais elles affectent une forme rude et grossière, allant de pair avec cette époque encore fruste et barbare. Jean d'Arguel tient pour les Psittaciens qui sont la faction populaire. Sans doute a-t-il respiré dans sa jeunesse l'air du Vallon, car il se permet de contredire l'évêque stellifère, Pierre de Reichenstein, qui le fait chasser de la salle en lui disant : « A toi, je te ferai crever les yeux ». Une autre fois, c'est aux propositions du vieux et valeureux chevalier Pierre Schaller, que notre audacieux sire Jean ose résister, et s'entend injurier de cette façon : « Sous le toit du père de famille loge aussi la truie, mais on la traite autrement ». Ceci se passait en 1286. Huit ans plus tard, Jean d'Arguel est plus considéré et ses avis ont plus de poids, puisqu'il est choisi comme arbitre dans une querelle entre l'église St-Léonard à Bâle et la famille bâloise Zum Teufel. Puis, il se voit encore confier une autre médiation entre les villes de Bâle et de Lucerne à propos de prisonniers de guerre [1]. Et son nom paraît encore dans trois documents datés de 1298, de 1305 et de 1309. Dans les deux derniers de ces écrits, il est témoin, d'une part, de la cession de la ville de Liestal par le comte de Toggenbourg à l'évêque de Bâle, Pierre d'Aspelt, et d'autre part, d'une transaction entre l'évêque Luthold de Rœtheln et le petit Bâle.

Mais l'acte de 1292 nous intéresse tout spécialement parce qu'il s'agit d'une donation où figurent plusieurs autres d'Arguel qui devaient être restés dans la vallée de St-Imier. Le chevalier Simon de Courtelary y déclare qu'il renonce, entre les mains de Jean d'Arguel et de Pierre dit Chablu, à la moitié de tous les alleus qu'il possédait à Sonvilier et qu'il faisait don, contre une rente de 16 deniers, de tous ces biens, consistant en maison, jardins, chenevières, terres cultivées ou incultes, pâturages, forêts, cours d'eau,

(1) Nous n'avons pas retrouvé dans Trouillat le passage auquel Quiquerez se réfère à ce sujet.

moulins, à Henri, curé de Courtelary et à Richard et à Simon, ses frères, tous trois fils de Guillaume d'Arguel et chanoines de St-Imier. Ces propriétés avaient constitué, dit aussi l'acte, la dot de feue Pétronille, femme de feu Pierre d'Arguel, chevalier. Elles étaient vraisemblablement d'anciennes dépendances du château d'Erguel, démembrées par des alliances entre les d'Arguel et les de Courtelary.

Ce Pierre d'Arguel que l'acte signale comme étant décédé, vivait en tout cas encore en 1289, donc trois ans auparavant, puisqu'il assiste, à cette époque, à la vente du domaine de Chindon cédé par Jean de Bienne à l'abbaye de Bellelay. Quant aux trois chanoines de St-Imier, Henri, Richard et Simon d'Arguel, fils de Guillaume, ils paraissent être les derniers rejetons de la lignée. Deux d'entr'eux sont encore mentionnés en 1234, dans une convention avec Bellelay. Puis nos archives restent muettes sur la noble maison d'Arguel.

IV. Agrandissement du château

Mais la vieille demeure féodale subsistera longtemps encore. Les évêques de Bâle en sont les seuls possesseurs depuis 1264, nous l'avons vu. L'un d'eux, Henri d'Isny, celui qui fut le cher secrétaire et ami de l'empereur Rodolphe de Habsbourg, le fit fortifier en 1284, pour en faire le rempart de ses Etats contre ses voisins du sud. Albert de Strasbourg qui rapporte le fait, emploie même le terme de construire, ce qui a porté plusieurs historiens à admettre que le château d'Erguel datait de ce temps-là seulement. A tort, évidemment, puisque l'acte d'abandon de Othon d'Arguel, sur lequel nous venons d'insister, nous prouve qu'il existait déjà au moins 20 ans auparavant. De plus, le chroniqueur emploie un mot analogue pour le château de Roche d'Or, dont l'origine, on le sait pertinemment, remonte aussi plus haut.

Au début du XIVe siècle, l'évêché de Bâle était parvenu à l'apogée de sa puissance, en partie, grâce à l'amitié de Rodolphe de Habsbourg pour l'évêque Henri d'Isny [1]. Son territoire embrassait une étendue triple au moins de celle qu'il avait encore en 1792 et comprenait, en plus de ce qui est le Jura bernois actuel, presque tout le sud de l'Alsace, la plus grande partie du canton de Bâle, une part de Soleure, Valangin et le Val de Ruz. En présence d'une telle prospérité, l'appétit de ses voisins devait être refréné et c'est

(1) V. Trouillat. Préfaces des Monuments.

pourquoi le seigneur évêque Henri, fortifiait ses châteaux de Roche d'Or, en Ajoie, contre les sires de Montbéliard, de même qu'il opposait aux turbulents comtes de Neuchâtel, le Schlossberg, au-dessus de La Neuveville et le château d'Erguel.

Ce doit être aussi l'âge d'or de ces fortes demeures, l'époque où, dans l'intérieur de leurs murs, la vie y fut la plus intense. Il nous est possible de nous représenter, au moins d'une manière approximative, ce que pouvait être le castel d'Erguel en ces temps-

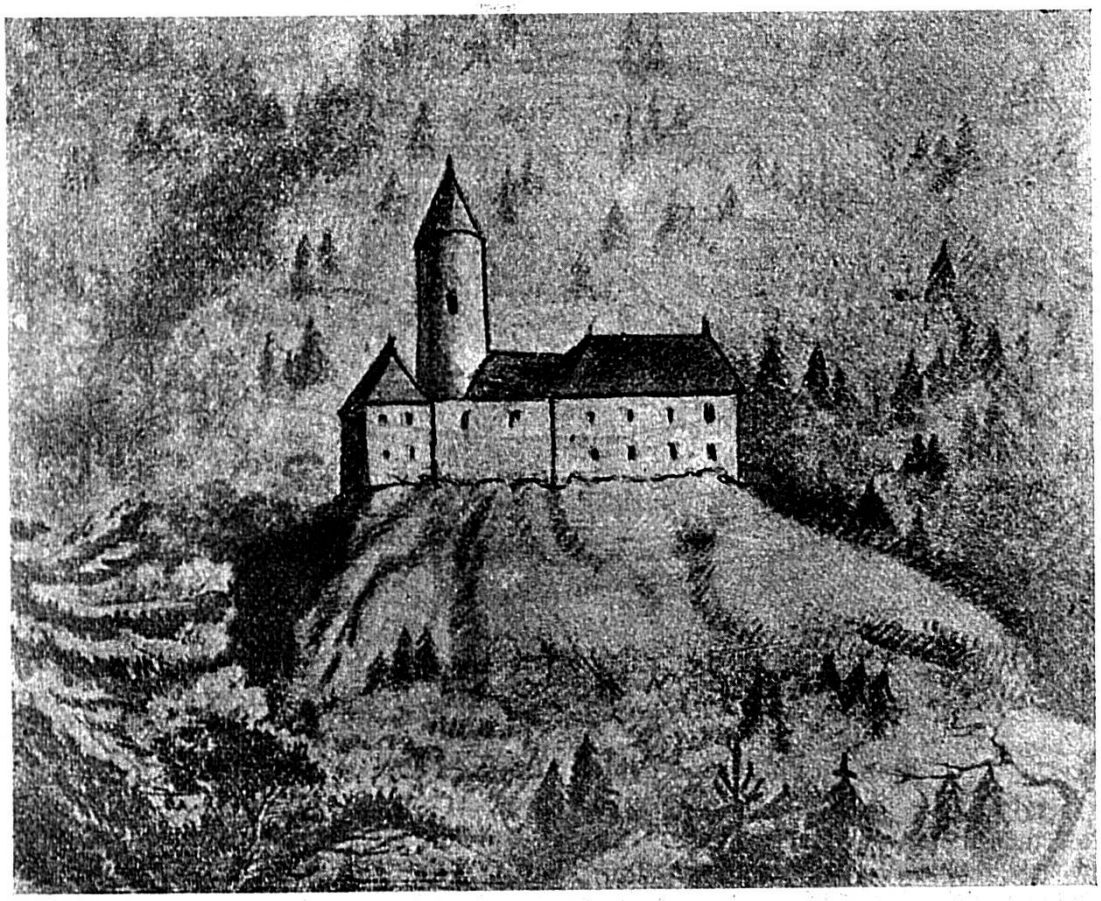

Le château d'Erguel au XVIIIe siècle d'après le dessin inséré dans le manuscrit de Quiquerez

là (XIVe s.). Le plan général peut encore en être dressé, après un examen sérieux des ruines et d'après les quelques dessins et documents parvenus jusqu'à nous. Nous exposerons plus loin les problèmes que soulève cette question et nous nous contenterons maintenant d'une large description.

Aux bonnes gens du Vallon ou rares étrangers qui circulaient alors entre St-Imier et Sonvilier, le vieux burg, croché aux flancs de l'Envers devait apparaître, non plus comme aujourd'hui, sous

l'aspect romantique d'une tour en ruine parmi le vert feuillage, mais comme un vaste manoir tourelé et sérieusement défendu par une enceinte de hautes murailles, bordées de fossés où le roc n'est pas à pic. Cette partie inférieure du donjon, presque seul débris existant encore aujourd'hui, n'était pas visible autrefois, parce qu'un long corps de logis lui était adossé au nord et ne laissait entrevoir que le faîte, surmonté d'un toit pointu où la girouette

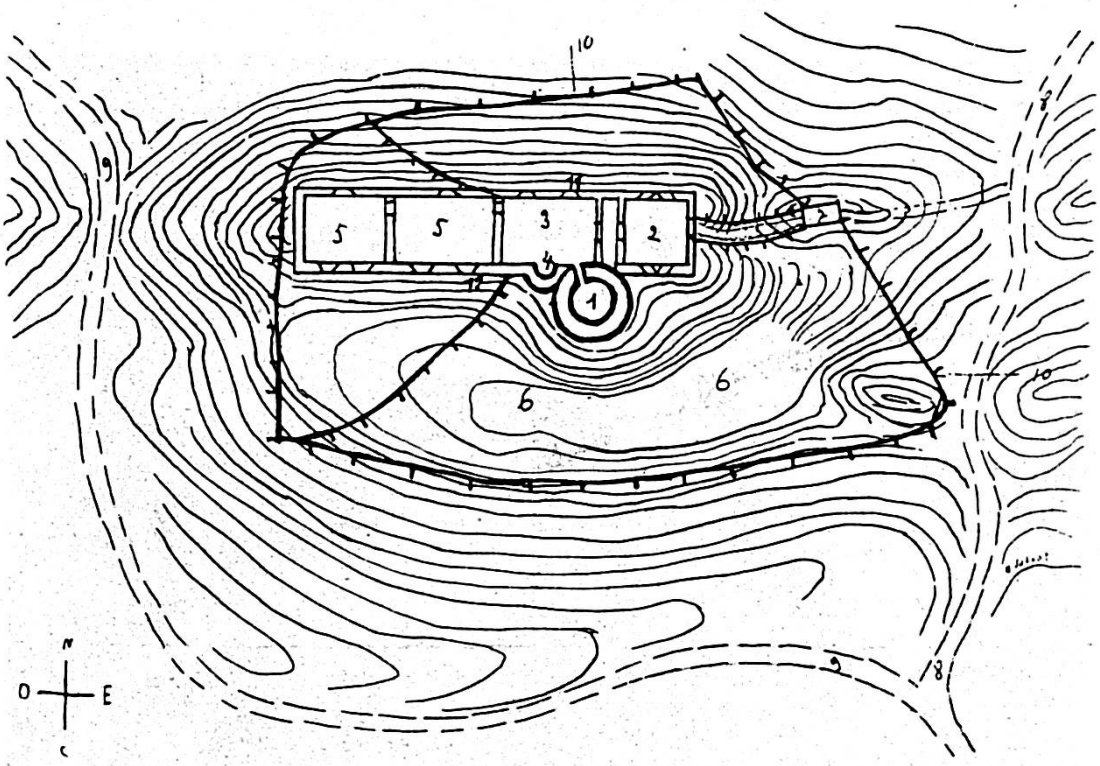

Plan du château d'Erguel et de ses abords immédiats

Légende : 1. Donjon. — 2. Tour carrée. — 3. Petit bâtiment et cour. — 4. Tourelle. — 5. Bâtiment principal. — 6. Terrasse. — 7. Tour du pont-levis (existence incertaine). — 8. Chemin de St-Imier. — 9. Chemin de Sonvilier (datant de ce siècle seulement). — 10. Tracé très approximatif de l'enceinte. — 11. Poterne du nord. — 12. Poterne du sud (incertaine). — Les courbes de niveau sont indiquées d'après le plan de Quiquerez.

grinçait à tous les vents, tenant en éveil, de son cri perçant, l'homme de guet blotti là-haut, en son poste de vigie.

A l'est, du côté de St-Imier, une tour carrée dont subsiste encore le pan touchant au donjon, devait défendre la petite cour, la barbacane où aboutissait le pont-levis, jeté sur le fossé. Cette tour ne dépassait pas probablement en hauteur, le toit du corps de logis.

Celui-ci était constitué de deux constructions distinctes. La première qui s'appuyait aussi au donjon, du côté occidental, était plus étroite que la seconde, de telle sorte que le reste de la plateforme, bordée au nord par une haute muraille percée de meur-

trières, formait une courette très étroite mettant en communication directe l'entrée avec le bâtiment principal. Une tourelle flanquait la façade sud de ce petit édifice tout près du donjon. Le sous-sol renfermait les prisons formées de 3 ou 4 cachots souterrains.

Le second bâtiment était l'habitation principale. Il y avait deux étages au-dessus du rez-de-chaussée et deux chambres par étage, sauf au second dont rien ne nous révèle la distribution. Chaque chambre avait une fenêtre au nord et une au sud. La première salle du rez-de-chaussée était une vaste cuisine servant aussi, aux temps féodaux, de salle à manger. A côté était la chapelle. Aux étages les chambres à coucher et peut-être la chambre d'honneur dite des chevaliers. Dans le roc du sous-sol était creusée une citerne ovale destinée à recueillir les eaux de pluie.

L'esplanade située en contre-bas et au sud du château devait être bordée de murs et de fossés, car c'était l'endroit le plus faible de la place. A ces murs, proche la barbacane, s'adossaient les écuries et le hangar.

Le donjon avait une trentaine de mètres de hauteur. Cette tour, quoique ronde à l'extérieur, présentait une chambre carrée par étage, à partir de sa seule porte d'entrée, placée par précaution à 7 mètres du sol et communiquant avec le deuxième étage du premier bâtiment. En-dessous, le mur ayant plus de 3 1/2 mètres d'épaisseur, l'espace vide n'est plus qu'une sorte de puits dont le sol voûté n'avait qu'une étroite ouverture par laquelle on pénétrait dans l'oubliette.

Ainsi constitué d'un gros édifice quadrangulaire, flanqué, à l'est, d'une petite maison, d'une tour carrée basse et d'une haute tour ronde, avec une enceinte s'étendant surtout au sud et à l'est, les deux autres côtés étant très difficilement abordables à cause de la pente abrupte du mamelon rocheux sur lequel se dressaient ces constructions, ainsi constitué, disons-nous, le château d'Erguel ne pouvait prétendre à l'importance d'une forteresse de premier ordre comme il en existait tant à cette époque de guerres continuelles. Mais ce n'était pas non plus, depuis la restauration d'Henri d'Isny, le simple castel d'une famille de petite noblesse comme il s'en dressait alors presque dans chaque village. C'était un château-fort de second ordre, sentinelle avancée de l'évêché de Bâle où demeurait un châtelain, officier noble, chef de quelques hommes d'armes qui y tenaient garnison.

Il est possible encore que le château n'ait été formé, à l'époque où la famille d'Arguel y demeurait, que du seul donjon. Beaucoup

de seigneurs féodaux, à cause de l'insécurité et de la pauvreté des temps, se contentèrent de ces inconfortables demeures et le cas n'est pas rare où la tour servait d'habitation à deux familles différentes. Rien de surprenant donc que l'évêque de Bâle fut copropriétaire du donjon avec le sire Othon d'Arguel. Et le chroniqueur Albert de Strasbourg ne se serait pas trompé, au fond, en parlant de construction et non de restauration du château, puisque le corps de logis aurait été édifié seulement à cette date de 1284.

V. Commencement de la décadence

Il paraît certain que le château d'Erguel subit un commencement de destruction en 1386. Les Bernois, alors en guerre avec Jehan de Vienne, — ce turbulent prélat français que la politique des papes d'Avignon avait placé sur le trône épiscopal de Bâle — ravagèrent le val de St-Imier et incendièrent la forteresse (1). Peu après, ce même évêque Jehan fit don du fief d'Erguel, avec beaucoup d'autres biens, à son compagnon d'armes et ami, Jehan de Naut, en récompense de ses services (2). Toutefois le bénéficiaire de ces libéralités ne dut pas en jouir longtemps. A la mort de l'évêque, il en fut dépossédé, car nous constatons que toutes ces acquisitions considérées sans doute comme irrégulières retournèrent ensuite à l'église de Bâle. (3)

Le vieux castel incendié par les Bernois fut apparemment restauré puisqu'en 1417 un écrit parle du châtelain d'Erguel. « Henmann Depwil, escuier, chestallain d'Arguel et meyre de St-Imier, en nom de Monsire de Baisle fait savoir que saissant en haulte justice au lieu accostumés, est comparu, Monsire Henri Ner, prévôt de St-Imier qui s'est plaint de Jehan Besançon de ce qu'il leur est monté sur leur pré de l'église gisant sur la montagne de Chesseralle ».

Depuis que les seigneurs d'Arguel avaient résigné leur charge d'avoué, les évêques s'étaient choisi un autre représentant dans la contrée de la Suze. On est fondé de croire que ce furent les maires de Bienne qui revêtirent alors cette fonction ; et c'est là l'origine des droits de cette ville sur ce pays. Mais l'acte que nous venons de citer nous montre aussi que la juridiction d'Erguel ne fut pas toujours entre les mains des maires de Bienne. Il apparaît

(1) V. Blœsch. — Geschichte der Stadt Biel und ihres Pannersgebiets.
(2) V. Trouillat. — Monuments, loc. cit.
(3) Trouillat. — Monuments. Tome IV.

qu'elle fut exercée en certains temps par d'autres seigneurs comme ce Henmann Depwil qui était maire de St-Imier, écuyer et résidait probablement au château d'Erguel puisqu'il en prend le titre de châtelain.

A partir du XVIIe siècle le vieux burg de plus en plus inconfortable et mal situé, est abandonné et tombe en ruine. Pourtant l'évêque a maintenant un bailli particulier pour l'Erguel. Ce bailli est souvent aussi désigné sous l'ancien nom de châtelain, bien qu'il ne résidât plus au château, mais dans la maison forte de Courtelary. La garde du château est faite par une sorte de concierge qui y demeure avec sa famille.

Un assez grand nombre de documents inédits (1) nous permettront de donner maints détails curieux non seulement sur le château lui-même, mais aussi sur la vie en Erguel sous le régime épisco-princier. Déjà en 1533, la destruction de la forteresse est passablement avancée comme en fait foi la lettre suivante du maire et des paroissiens de St-Imier à l'évêque Philippe de Gundelsheim :

« Très révérend prince très chier très honnoréz et redoubtez seigneur, à vostre bénigne graice très humblement nous nous recommandons tant que nous est possible et plaise savoir à vostre graice que sus les desmandes et querelles que l'ambassade de vostre révérende graice nous ait fait touchant de fere ayde pour ayder a remassoner vostre chaistel dargue (2) lequel il ont trouver estre en ruyne de sorte que c'est chouse piteuse de veoir la destruction sil grandes qu'il ait estez fais par ceulx que ont tenus et desmorer deans ladite plaice. Sur lesquelles demandes avons heuz conseilz ensembles, prions très humblement a vostre graice de voloir remettre ledit chaistel en tel estat comme il soloit estre du passez, car nous veons que ladite plaice est toute despourvehuee de bastons, harnois et artelleriers et les travissons et aultre edifices destruis etc. Es quand ledit chaistel serat miss en poins comme du passez à ors summes tous de bon vouloir de fere sil bonne ayde pour maintenir ledit chaistel que nous aurons assez fait de ce qu'il nommes attenus de fere sans tous barat, en priant a vostre graice de non prendre cestre nostre response a desplaisir car nous ne vollons pas comparer les faultes que les schaffner (3) de vostre graice ont faictes par gens qu'il ont miss audit chaistel parquoy ledir chaistel est ainsi devenus en ruynes en oultre prions a vostre reverende graice de nous voloir toujours mantenir de coste nous ancian drois et franchisses ansi que vous predecessours ont fait du

(1) Tirés des archives de l'Evêché à Berne. Nous les devons à l'extrême obligeance du Dr Türler, alors archiviste cantonal, puis à son successeur M. Kurz. Tous deux ont même poussé l'amabilité jusqu'à nous déchiffrer un certain nombre de pièces que notre manque de préparation et d'habitude nous empêchaient de bien saisir.

(2) d'Erguel.

(3) receveurs.

passez a nous devantiers (à nos devanciers), a tant prions a dieu le tout puissant que vous dont lenthier de vous bons et noble desirs, donnez a saint Ymier sus le XJ jours du moys davril anno domini XVeXXXIIJ (11 avril 1533).

Per les vostres fils obeissant
le maire et tous les perrochiens de
la perroche de Saint Ymier. »

En résumé, les gens de St-Imier invités par leur souverain à faire les corvées auxquelles ils sont tenus pour la réparation du château d'Erguel se récusent habilement, sous des dehors de profonde soumission, en déclarant : « Votre « chaistel » est en ruyne, très révérend prince et redoubtez seigneur, ordonnez sa reconstruction et nous vous aiderons autant que nous y sommes obligés ». Car ils savaient bien, les roués, que vu la dureté des temps — on était en pleine réformation — l'évêque n'aurait pas les moyens de réaliser ce projet.

Le premier bailli du prince pour la seigneurie fut Petermann de Gléresse qui s'installa au château de Courtelary en 1606. Dans une de ses lettres à l'évêque nous trouvons les renseignements suivants : Le gardien du château d'Erguel avait la jouissance du petit jardin de l'endroit. Il pouvait récolter du bois dans la forêt et faire pâturer dans les prés d'alentour. Il touchait en outre les œuches, 2 bichots de méteil et 6 batz par prisonnier et par jour. Il n'avait plus à faire le guet qui aurait été de peu d'utilité et pour lequel ni arme, ni cloche, ni autre moyen d'alarme n'avait été prévus. Les prisonniers devenaient rares au château à cause de sa situation incommode et depuis l'établissement d'une prison de 4 cachots dans la tour de St-Imier, lors de la construction du grenier du prince dans ce village.

Le dernier gardien venait de finir son temps lorsque la nouvelle charge d'huissier (vœble) fut introduite dans la seigneurie. En manière d'essai le châtelain Petermann eut l'idée de confier provisoirement au bénéficiaire de ce nouveau poste la garde du château inhabité. Maintenant cet homme supplie Son Altesse de lui conserver ce bénéfice. Le bailli ne lui a fait aucune promesse et c'est au prince à décider. Mais comme le pétitionnaire est assez habile dans les métiers de menuisier, charpentier, couvreur, il pourrait entreprendre aux bâtiments du domaine les réparations les plus urgentes. Les toitures, entre autres, tombent en ruines. Les sujets du prince qui demeurent dans les environs souhaitent la restauration du château, mais, par contre, passent sous silence les ser-

vices de corvée et d'aides auxquels ils pourraient être astreints dans ce cas.

Petermann de Gléresse conclut enfin en souhaitant qu'une forteresse existât dans son bailliage; mais elle devrait être située dans un endroit plus favorable et servir, non seulement à la garde de quelques prisonniers, mais encore de poste de défense contre l'ennemi (4/14 avril 1607).

VI. Projets de restauration

Toute une liasse de documents se rapporte aux années 1617 et 1618, à cause des réparations assez importantes que l'évêque Guillaume Rinck de Baldenstein médite de faire. Apparemment ce projet est en relation avec le dessein qu'il avait manifesté : celui de mettre une garnison au château pour faire pièce aux Biennois, qui étaient en difficultés avec lui. Le château, à part les quelques réparations qu'avait dû y faire l'huissier-menuisier-charpentier-couvreur qui, en 1607, sollicitait le poste de gardien, n'avait subi aucune reconstruction quelconque et se délabrait chaque jour davantage. Il était urgent d'aviser et c'est dans ce but que le receveur Abraham Tellung écrit de St-Imier au prince, le 22 mars/2 avril 1617, qu'au château d'Erguel il y aurait beaucoup de réparations qu'il ne veut pas entreprendre sans l'assentiment de Son Altesse. Ainsi la muraille du côté du vent (Oberluft) [1] s'est disloquée et une partie même est tombée. En outre, le vieux portail qui regarde contre le nord, menace de se rompre et le plafond du poille (Stube, chambre à manger) et de la cuisine est si peu sûr qu'il pourrait s'affaisser d'un jour à l'autre.

Le prince envoya en Erguel le maître-maçon Bortlin, de Laufon pour se rendre compte des dégâts et de la meilleure manière d'y remédier [2]. Ce Bortlin fit un plan du château tel qu'il se trouvait alors, avec les améliorations à faire. Ces dessins nous seront très utiles quand nous discuterons les résultats des fouilles de 1884, ainsi que d'autres documents, du reste, parmi ceux que allons encore citer.

L'année 1617 était cependant trop avancée pour qu'on pût encore entreprendre les réfections auxquelles Son Altesse semblait consentir. Comme le fait remarquer le châtelain Thellung, les

(1) La plus grande partie de cette correspondance est en allemand du XVIIe siècle.

(2) Lettres du châtelain d'Erguel, Jean-Henri Tellung, du 4/14 et 9/19 juin 1617 et du bailli de Zwingen, du 26 juin 1617.

matériaux étaient difficiles à transporter jusqu'à la montagne d'Erguel. La seigneurie était longue à parcourir et le voiturage ne durait pas moins de six heures. En outre, les corvées ne pouvaient être requises pendant la période des foins, des moissons, des semailles. Le bois nécessaire devrait donc être abattu dès la St-Michel et transporté au château jusqu'à la St-Georges. Thellung recommande encore pour l'exécution du travail, les deux tailleurs de pierre et maçons qu'il y avait alors en Erguel. Il faudra, sans doute, renouveler toute la toiture et une partie de la charpente. Une couverture en bardeaux coûtera plus cher et sera moins solide qu'une toiture en tuiles. C'est en faisant charroyer les matériaux par les sujets de la seigneurie que les frais seront les moins forts. Et comme des réparations doivent être faites également à l'église collégiale, à la cure et au grenier de St-Imier, il serait bon d'établir un four à chaux dans les environs.

L'évêque ordonna le transport des matériaux sans rien décider au sujet des réfections elles-mêmes. Aussi le châtelain lui fait-il observer que ce charroi ne pouvait avoir lieu si rien n'était préparé au préalable. Il était donc nécessaire de faire un marché avec un maître-ouvrier qui, à côté des réparations prévues, se chargerait de faire extraire le sable, de tailler les pierres et d'abattre les arbres. En ce qui concernait la surveillance des travaux, Thellung s'annonçait tout disposé à s'en charger avec tout le zèle possible ; mais comme il serait obligé d'aller souvent à St-Imier et au château, il demandait à être indemnisé de ses frais. A son avis, le maire de St-Imier pourrait remplir cet office d'une façon moins coûteuse puisqu'il était plus rapproché.

Ce maire de St-Imier s'appelait Josué Beynon. Chargé de cette surveillance, il tint un « Livre de Remarque pour le faict des Bastiments que Son Excellence fait faire en Erguel ». « Le 10 de May 1618, y lisons-nous, Monss^r le Recebveur A. Thellung m'ayant mandé que je debvois faire marché avec Hans Stier et Jost Rolle, testotz (couvreurs) de Bienne, pour recouvrir le Chasteau d'Erguel de tout nouveau, a esté faict resolution de marché par consentement de Monss^r le chastellain que pour la couverture de la grosse tour leur sera donné par toise contée a 16 pieds carrés a l'aune du pays 10 batz et pour les aultres toigz du chasteau 8 batz.... ».

Dans les notes qui suivent, nous ne trouvons que peu de choses intéressantes. Sont mentionnées surtout les dépenses et les débours du surveillant. Les deux « testoz » de Bienne nous y apparaissent comme des gens très assoiffés, vu la quantité de vin qui

I

II

III

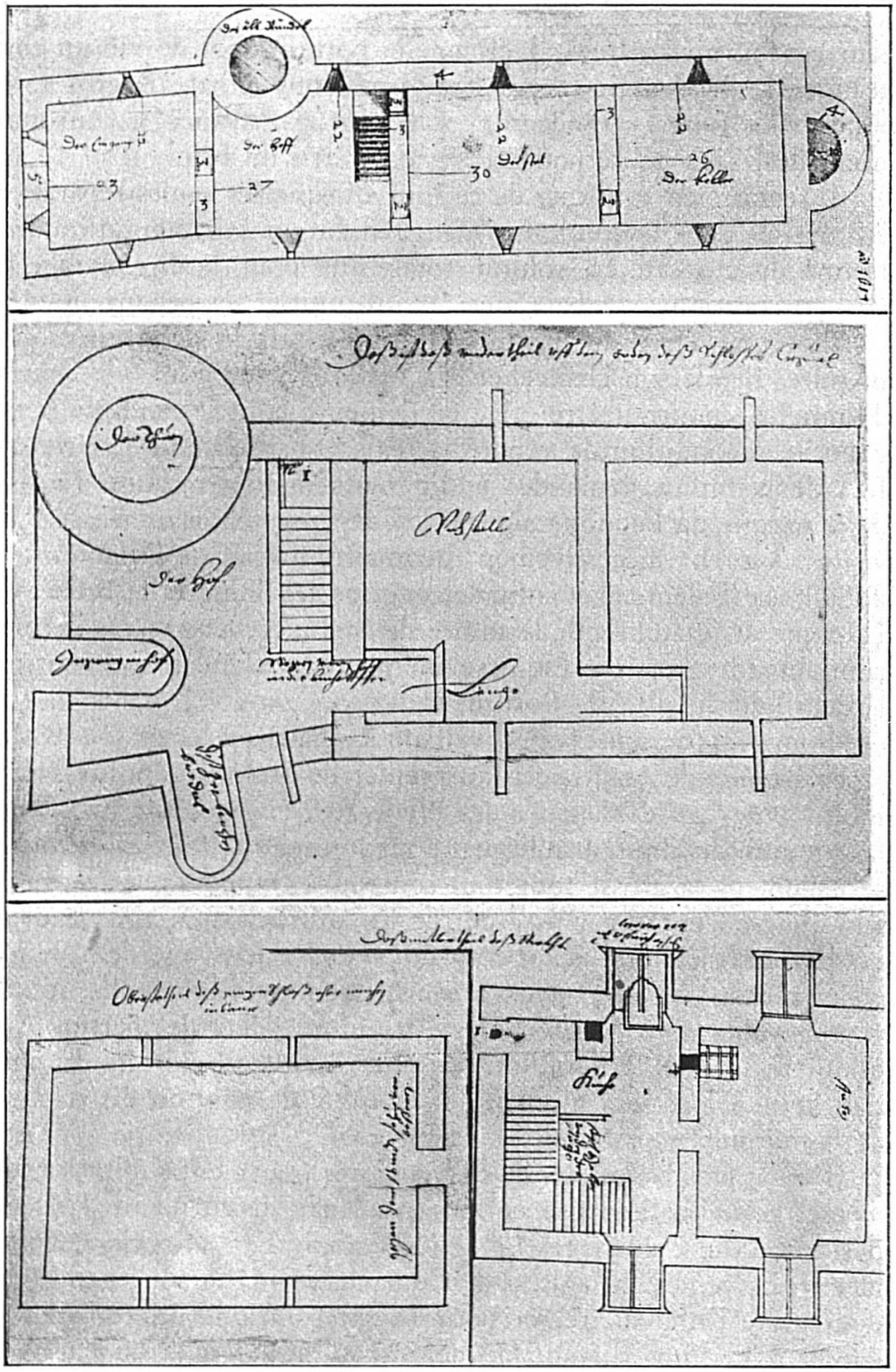

Réduction photographique des plans du château d'Erguel dressés en 1617, par le maître-maçon Bortlin, de Laufon

I. Plan d'ensemble et améliorations à apporter (fenêtres, demi-tourelle à l'ouest). II. Rez-de-chaussée et cour. III. A gauche, 1er étage ; à droite, 2ne étage.

leur est fournie. « Item, 1 dimanche portés 7 pot de vin au chasteau et le lendemain 3 pot à 8 gros, font 6 batz 8 gros ». Le jour de la foire, « 18 de may » il leur est avancé 2 couronnes nouvelles, sans doute pour aller s'y divertir un brin.

Il ressort, en tout cas, de ce journal, que les seules réparations entreprises dans le cours de l'été 1618 furent la restauration de la toiture du château. La somme totale due pour le dit ouvrage fut de « 70 couronnes 11 batz ainsi qu'un muit et 12 penaux de blé ».

L'évêque était du reste très indécis sur la détermination à prendre. Il prie son chancelier (12 mai 1618) de voir si le château d'Erguel ne pourrait être érigé en demeure pour le bailli de la seigneurie, à condition de vendre la maison baillivale de Courtelary. Des devis furent demandés à différents maîtres-maçons. Le livre de remarque de Beynon, signale les dépenses occasionnées par ces visites. Vinrent successivement un maître-maçon de Delémont, un de Salloure (Soleure ?) et enfin deux autres des Brenetz (les Brenets ?). La copie du marché que le maire de St-Imier fit avec ces derniers contient une grossière esquisse du plan du château qui confirme l'exactitude du plan de Bortlin.

Pour « 450 escus petits, vaillant (valant) pièce 30 sols Baslois et 12 bichots de grains, pris au grenier de St-Imier, moitié blez et moitié orge », « les massons des Brenetz » s'engageaient à « recrapir la muraille du chastiau d'Erguel pour le (dehort) tout à l'entour et spécialement la grosse tour tout son tour... rappondre et recouvrir afin que le vent n'y puisse entrer les murailles, en tous endroits qu'il y aura défaults, et du côté du vent lui fera une demi-lune... et les réparations pour deux prisons... remurera la vieille muraille rompue et la porte qui regarde vers minuit ; fera des pertuis à canonnières tant à la demi-lune comme à aultres endroits du chastiau là où il luy sera monstré, au nombre de neuf ou dix ; le tout de bonne fois, sans fraude ni barrat ».

De simples réfections de ce genre ne pouvaient suffire à transformer la vieille demeure en une résidence de châtelain. L'évêque hésite toujours, du reste. Le 1er décembre 1618, il revient à cette idée (1) de vendre la maison de Courtelary ; invite son chancelier à poursuivre cette affaire, et pour les préparations qui doivent se faire le printemps suivant au château d'Erguel et à la maison de cure de St-Imier, il l'invite à prendre l'avis de quelqu'un d'autre encore : le receveur de La Neuveville, Georges Berlincourt.

---

(1) Instruction à son chancelier.

La correspondance nous manque pendant les cinq années suivantes. Mais ensuite deux lettres nous permettent de constater qu'en 1624, rien encore n'avait été entrepris [1]. Le prince cependant s'était décidé à ne pas laisser son château d'Erguel tomber en ruines. Toutefois l'idée d'en faire la résidence du châtelain paraît abandonnée. Le receveur Abraham Thellung, fils du bailli Jean-Henri, écrit à son père, de Bienne où il demeurait (l'évêque n'ayant qu'un seul receveur pour Bienne et l'Erguel) que les blocs de pierre taillés par les maçons derrière le château sont en quantité suffisante et, comme ils ne sont pas très loin, le transport en sera facile et les frais beaucoup moindres. Il sera plus difficile de voiturer le sable par le chemin existant. Aussi le maire de St-Imier propose-t-il une autre voie peu coûteuse à établir. Mais il serait nécessaire d'abattre les buissons et de défricher l'emplacement que conseille celui-ci pour voir s'il ne se trompe pas. Enfin, puisqu'il faut de l'eau pour le maçonnage et que la petite fontaine située assez loin derrière le château est notoirement insuffisante, il serait bon de réparer la citerne qui se trouve immédiatement à l'entrée des bâtiments.

Le châtelain Thellung, en transmettant ces détails à Son Altesse, lui conseille de commencer ces préparatifs et ces transports déjà dans le cours de cette même année 1624. Les conseillers et les commissaires désignés par le Tribunal d'appel [2] pourraient commencer la distribution des corvées. Les sujets qui y sont intéressés — et ils sont au nombre de plus de trente — désirent que cela soit fait avant la St-Jean.

Tous ces projets durent tomber à l'eau, car les comptes du receveur Thellung, dans les années 1627 à 1633, prouvent qu'on se contenta de faire les réfections les plus urgentes. Ainsi en 1627, on bouche le vieux portail nord, travail que le maçon Daniel-Claude exécute pour 4 bichots de grain et 15 livres bâloises. En mai 1632, on se décide enfin à refaire « la muraille ruinante ». Le maçon Jean-Jacob Girard reçoit pour cela 40 couronnes et 40 bichots de grains. Il y eût encore d'autres petites retouches à l'intérieur et au toit du bâtiment.

VII. La décrépitude et la ruine

La guerre de Trente-Ans, alors dans sa seconde période, commençait à étendre ses ravages sur le petit évêché de Bâle ; et le

(1) Lettre du châtelain Jean-Henri Thellung à l'évêque, du 9/19 mai 1624.

(2) Cour d'appel de 8 membres dont 4 Erguéliens, instituée par l'évêque de Blarer en 1604 pour les affaires de la seigneurie.

pays d'Erguel, bien qu'il bénéficiât de la neutralité des Suisses à cause de sa dépendance militaire de Bienne, combourgeoise de villes suisses, ne fut pourtant pas complètement épargné. Déjà en 1635, les Impériaux firent leur apparition dans la seigneurie. En 1636, c'est le tour des Suédois de Saxe-Weimar qui, sans autre, s'installent au château d'Erguel pour de là se répandre aux alentours. Les riverains de la Suze, pillés et mis à contribution, connurent alors les sauvages méfaits des soudards étrangers. Ils respiraient à peine, au départ de ces Suèdes qui s'étaient enfin décidé à évacuer la contrée sur les protestations énergiques des Confédérés, lorsqu'un parti de Français vint, en 1639, incendier le village de Renan. C'est à la suite de ces événements que l'évêque de Bâle, Jean-Henri d'Ostein, réfugié en son château de Dornach, envoyait le 30 janvier 1640, à Jacob Beynon, bailli d'Erguel, une missive allemande, peu claire, dont voici les termes approximatifs :

« Nous aurions pensé qu'il ne serait jamais venu à l'idée de nos fidèles sujets erguéliens de protester contre l'obligation dans laquelle ils se trouvent d'entretenir à leurs frais une garnison en notre château d'Erguel, puisque cette garnison a été établie pour leur propre sécurité et d'autant plus que les temps difficiles où nous nous trouvons maintenant, nous ont privé de tous nos revenus habituels. En ce qui concerne les Bourguignons de M. de Malsaigne, nous écrirons au parlement de Dôle que nous espérons qu'il sera mis un terme à leur conduite menaçante. Le châtelain se chargera de faire parvenir la lettre à bon port et, jusqu'à la réception d'une réponse, nos sujets d'Erguel s'abstiendront de se plaindre de ce que nous ne les rétribuons pas pour ce service de garde qui, déjà maintenant, peut être réduit à trois personnes. »

Il paraîtrait donc, d'après ce message, qu'à la suite du séjour des Suédois, en Erguel, l'on avait obligé les sujets de la seigneurie de faire à tour de rôle, la garde au château. La misère étant grande, on comprend que nos ingénieux Erguéliens aient tenté, en retour, de soutirer à leur souverain, quelque subside, en lui demandant d'accorder une solde à la garnison. Mais le malheureux Jean-Henri d'Ostein, celui-là même qui, en ces temps affreux, avait pris pour devise : « Naître, souffrir et mourir », était aussi pauvre qu'eux. Il répondait en conséquence à ses fidèles sujets, que lui-même se trouvait sans ressources, dans les terribles conjonctures actuelles, qu'il fallait patienter et continuer la garde du château, en la réduisant à trois personnes, jusqu'à ce que les soldats français qui venaient d'incendier Renan aient quitté le pays. Pour les encoura-

ger, il transmettait à leur bailli une lettre de protestation, contre l'envahisseur du territoire, en priant celui-ci de la faire parvenir aux autorités françaises de la manière la plus sûre.

Les renseignements que nous fournissent ensuite les archives sur le vieux castel deviennent moins intéressants, quoique les documents soient nombreux, peut-être plus nombreux même que précédemment. C'est que nous arrivons à l'époque où la conservation des paperasses entre définitivement dans les mœurs gouvernementales.

Une dépense de 55 escus, 3 livres, 9 gros est faite, en 1680, pour la réfection de la toiture des bâtiments, par Germain Frossard et ses frères de Muriaux. C'est encore trop pour ce pauvre vestige des temps passés. Il faut lésiner davantage et le châtelain de Thellung écrit de sa propre main au bas de la note de frais : « J'aurais crû que pour une telle besogne, on aurait dû plaider à meilleur marché et avant de ratifier les marchés, on me les devra communiquer. Et ainsi le paiement se fera sans conséquence ».

Un mandement de la seigneurie (1704) ordonne « au sieur Beynon, mayre de St-Imier, à l'honorable Abraham Marchand, justicier de Sonvilier, ainsi qu'à l'honorable Adam Marchand, ancien de Sonvilier et à Jean-Henri Meyrat, sautier de la seigneurie, de se transporter au château d'Erguel, ensuite de la très gracieuse réception faite en faveur d'honeste Daniel Liomin, appointé pour la charge de concierge au dit château et de faire la visite d'iceluy, non seulement de son estat comme de ce qui en dépend, mais encore du bois derrière le dit château et des dégâts qu'on peut y avoir commis ». Cette commission note que ce bois est en pauvre état et qu'il pourra à peine suffire pour l'entretien du château. C'est pourquoi apparemment, la cour de Porrentruy ordonna en 1707 de faire une nouvelle délimitation de cette forêt « rier le chasteau d'Erguel » et de rétablir le bornage d'après les anciens plans. Il apparaît, en effet, d'après l'information, que les communautés de St-Imier et de Sonvilier avaient empiété sur le domaine d'Erguel et prétendaient conserver ces acquisitions illégales.

Les inventaires qui furent faits à l'entrée (1704) et à la sortie (1724) du concierge Liomin sont suggestifs de l'état d'abandon où se trouvait, en ces temps déjà, l'ancien manoir. Nous apprenons que « le coin ou muraille dudit château du côté midi et vent, est fort caduque, penchants des deux dits côtés, que la cheminée est percée à jour, que les planchers tant du toit, de la cuisine que des chambres, les fenêtres et le couvercle de la prison ou fond de fosse sont entièrement pourris et rompus, que les fourneaux sont

usés ainsi que toutes les portes et que les murs des écuries ont besoin d'être replâtrés ». Le mobilier est peu important. Relevons-y, en plus de quelques tablards, 3 petites tables, 5 échelles, 1 corde, 1 clochette, ainsi que des fers à mettre aux pieds des criminels et 1 vieux mousquet.

Le bailli Mestrezat médite, en 1724, une économie de plus. Puisque la charge de concierge est vacante, elle sera fusionnée avec celle de messager de la seigneurie. « La seule objection, écrit-il le 9 décembre 1724, aux Grand-maître, vice-président et noble Conseil de Son Altesse, est que pendant son absence le château ne sera pas gardé, mais outre qu'il ne fera voyage que quand le maire de Bienne ou moi en auront à faire, sa femme suffit pour la garde du château pendant qu'il ira et reviendra de Pourrentrui, sa présence au château n'étant d'une nécessité absolue que lorsqu'il y aura des prisonniers. Ce qui arrive très rarement. Et alors on pourvoirait aux messagers comme on pourrait. »

Ce poste de concierge devait présenter certains avantages, car il paraît assez vivement recherché. Lors de cette vacance de 1724, la cour reçut la magnifique pétition suivante que nous nous reprocherions de ne pas reproduire intégralement.

Révérendissime et Illustrissime Prince,
Très gracieux et souverain Seigneur,

« Abraham, fils de Daniel Jacot, médecin, paroissien de St-Imier, Remontre avec une très profonde humilité à Votre Altesse que depuis sa tendre jeunesse, il n'auroit aspiré qu'à l'honneur de se voir un jour capable d'être au service d'Icelle. Et comme il voit aujourd'hui qu'il n'y a point de concierge au château d'Erguel mais au contraire que la conciergerie se trouve vacante, il a crû devoir profiter de cette occasion et tâcher de parvenir à ses dessins. Si c'est du bon plaisir de Votre Altesse de jetter les yieux sur luy et de luy accorder sa demande, il espère qu'avec l'aide du Tout Puissant, il s'aquittera Religieusement de cette charge, qu'il observera fidèlement les Intérêts de Votre Altesse ensuite du serment qu'il prêtera et ainsi que son devoir naturel le lie et l'engage déjà à ce sujet.

Dans l'espérance d'obtenir un favorable apointement et un benin antérinement à sa très humble demande il redouble dès à présent les vœux qu'il adresse continuellement au ciel pour la conservation de la Sacrée Personne de Votre Altesse Souveraine et pour l'afermissement de son Glorieux Règne. »

Cette belle prose n'eut malheureusement aucun succès pour l'intéressé, car ce fut un certain Pierre Gagnebin qu'on nomma concierge, le 5 janvier 1725.

Deux ans après (1727), on restaure quelque peu. Un marché signé Racine, ingénieur, nous montre qu'on remit en état « le poille, l'ancienne chambre forte et la couverture du toit ». A la même époque, un certain Racine, de Renan, fut l'architecte du château de Delémont. Il s'agit vraisemblablement du même personnage.

A la mort du concierge Gagnebin (1750), la question du château d'Erguel revint sur le tapis à la cour de Porrentruy. Fallait-il s'efforcer de conserver ce vieux débris d'autrefois ou bien, par mesure d'économie, éviter de radouber encore la vieille carcasse de pierre. Il s'agit aussi de décider si l'on conservera le poste de concierge ou si l'on affermera le domaine. Le maire de St-Imier, Adam-Louis Monin, demande avec instance qu'on le lui donne en fief. « Dans un certain temps, pendant les troubles, écrit-il, on avait compassion de moi en cour et en m'exhortant de ne point perdre courage, on me fit la grâce de m'insinuer de ne point perdre de vue ce qui concernait le château d'Erguel. Si je venais à survivre le concierge qui l'habitait, qu'il n'y aurait pas l'apparence qu'on le remplacera comme étant un homme inutile ; en réfléchissant qu'il retirait une pension annuelle d'un muid de blé et d'un muid d'orge, outre la jouissance du petit domaine, sans rien vaquer pour le service de Votre Altesse, sinon en se faisant payer ; qu'ainsi après sa mort je pourrais faire quelques très humbles remontrances, que peut-être on pourrait réduire ce Domaine en fief et que cela pourrait me regarder ». Et le postulant ajoute en post-scriptum : « Ce château est d'ailleurs onéreux pour S. A., par rapport aux frais de la maintenance et à charge au pays à cause des corvées à moins qu'on ne l'abandonna. Au lieu que si ma très humble demande m'est gracieusement accordée, je le maintiendrai à toujours et je souhaiterais même d'y tenir mes petites archives en y retirant les papiers de conséquence qui ordinairement sont en danger dans un village... »

Sur les conseils du bailli Imer, l'évêque décide de ne pas prendre encore de décisions définitives et de louer provisoirement le domaine au quémandeur précité [1]. Une lettre de ce même bailli, du 25 janvier 1751, nous laisse entrevoir qu'il n'était pas favorable à la demande de Monin. « Il conviendrait plutôt, écrit-il à Son Altesse, d'ôter que de donner du relief à un maire et justicier de St-Imier qui, à l'avenir en pourrait faire usage.... Il ne peut me

(1) Lettre du bailli David Imer — 2 août 1750.

tomber dans l'idée que de la part de la cour, on donnât en fief le château d'Erguel et son Domaine et cependant je crois qu'il n'est point de l'intérêt de V. A. de maintenir ce château qui ne fera que de causer des frais ». Et le châtelain Imer conseille, si l'on se résout à laisser le château devenir inhabitable, de confier les autres fonctions de concierge à un sautier demeurant à St-Imier et de louer le pré du château « en conservant prétieusement la forêt qui est ce que l'on peut dire le bon morceau du domaine... car celui-ci n'est convoité, selon les apparences, que dans des vues inconsidérées ; on extirperait bientôt une partie de la forêt et le bois que l'on vendrait produirait au-delà des frais... ».

L'évêque adopta les vues de son bailli d'Erguel. Il fut donc décidé de louer le domaine. Mais dans le désir de ne pas laisser la vieille demeure s'en aller en ruine, on établit une clause obligeant l'amodiateur à maintenir les bâtiments en bon état. Cette obligation fut jugée trop onéreuse et lors de la mise aux enchères, le 24 avril 1752 (1), il n'y eut aucune offre ferme. Mais le maire Monin et le greffier Nicollet, chacun séparément, firent ensuite d'autres propositions assez semblables l'une à l'autre. Tous deux demandaient le droit de récolter le bois mort dans la forêt et de faucher l'herbe dans le pâturage, ainsi que l'autorisation de défricher les abords du terrain de pâture pour l'agrandir au point de pouvoir nourrir un couple de bêtes. Ils s'engageaient à loger quelqu'un au château, à maintenir, autant que possible, la toiture en bon état et offraient : Monin, 10 livres bâloises, tandis que Nicollet plus malin se déclarait d'accord à payer davantage que tout autre proposant. (2)

Le maire Monin qui, déjà en août 1751, avait adressé une seconde supplique à la cour pour être mis en possession du fief d'Erguel, n'oubliait pas en outre de rappeler ses actes de services antérieurs, en spécifiant que, pendant les troubles de 1733, il se serait retiré avec plaisir au château, si celui-ci avait été vacant. L'an suivant, en février 1753, « ayant appris que rien n'a été décidé touchant le château d'Erguel », il revient à la charge une quatrième fois. Mais le pauvre homme jouait de malheur. Il avait contre lui le bailli Imer, trouvant, nous l'avons vu, que c'eût été trop de relief à la situation de maire de St-Imier que de le mettre en possession du château. A Porrentruy, avec l'ingratitude habi-

(1) Lettre du bailli David Imer — 3 mai 1752.
(2) Propositions écrites du maire Monin et du greffier Nicollet, 29 avril et 1er mai 1752.

tuelle des gouvernants, l'on avait oublié ces alarmes d'autrefois et les services rendus pendant les fameux Troubles. Et ce fut le greffier Abraham Nicollet que la cour favorisa au point de lui laisser la jouissance du domaine sans avoir rien à payer. (1)

Nous avons de ce même greffier un rapport sur l'état des bâtiments, rédigé en juin 1754, à la demande du gouvernement et à la suite d'une expertise par les trois charpentiers et l'unique maître-maçon et couvreur que comptait alors St-Imier. Par ce document nous apprenons qu'une partie de la muraille du donjon était déjà, premier symptôme de ruine, écroulée sur un espace de 12 à 15 pieds de diamètre et que les pierres jonchaient le sol de la cour. Le crépi des murs avait disparu, surtout du côté « de vent ». La toiture, tant de fois réparée, présentait de nombreux trous et il était à « craindre qu'immédiatement après en avoir bouché dans quelques endroits, il ne s'en forme d'autres ». Les fenêtres étaient très endommagées et il manquait beaucoup de contrevents, de sorte que la pluie et la neige pénétraient aisément dans l'intérieur. Enfin la charpente était pourrie un peu partout. Bref, la ruine et l'abandon s'étaient introduits dans la place ; et pour toujours cette fois-ci. De simples réparations eussent été insuffisantes et une restauration trop coûteuse. Les intempéries continuèrent leur œuvre de destruction et chaque fin d'hiver, une blessure de plus se montrait aux flancs du castel moribond.

En 1762, le greffier Nicollet étant mort, nous voyons Jean-Henri Meyrat, sautier de St-Imier, solliciter la jouissance des biens du domaine, autrement dit, en termes officiels : « la ferme des herbes du château d'Erguel » pour la somme de 18 livres bâloises. (2) Si cette faveur lui fut accordée, ce que nous ne savons pas, il n'en eut point longtemps le bénéfice.

La cour avait pris, en effet, la résolution, tant de fois différée, de se désintéresser du château. Voulant favoriser le village de La Ferrière, elle lui accorda en fief le domaine aux conditions que spécifie l'acte ci-après. Nous supposons que cet avantage fut obtenu grâce à l'influence des frères Gagnebin, ces deux savants médecins et naturalistes qui étaient originaires de cette commune et y résidaient. La Ferrière portait encore, dans les actes officiels, son ancien nom de « Communauté des Montagnes de la paroisse de St-Imier ».

---

(1) Note d'un brouillon signé Thouvenin, receveur, du 10 mai 1762.
(2) Lettre du bailli Imer, 29 avril 1762.

Lettre de fief en faveur de Pierre ffeu Pierre Robert Chantre Ambourg fonctionnant comme porteur pour et au nom de la Communauté des Montagnes de la Paroisse de St-Imier.

Du Domaine du Chateau d'Erguel.

Nous Simon Nicolas par la grace de Dieu Evêque de Bâle Prince du St. Empire Faisons savoir par les présentes, que sur très humble Requête et Supplication de Nos amés et féaux les Bourgeois et habitants qui composent la Communauté des Montagnes de la Paroisse de St. Imier, par laquelle ils Nous ont suppliés de leur vouloir concéder en Fief héritable Notre Domaine du Chateau d'Erguel, voulant les traiter favorablement, Nous les avons gracieusement inféodé comme par les présentes Nous les inféodons et leurs après venans : Pierre ffeu Pierre Robert Chantre Ambourg fonctionnant Nous ayant été présenté pour Porteur en leur nom, et que Nous avons bien voulu agréer en cette qualité : de Notre dit Domaine du Chateau d'Erguel, consistant tant en bois qu'en Paturage, avec ses dépendances quelconques, tel que le tout Nous apartient, et que Nous en avons jouïs ou dû jouïr jusqu'à présent à teneur des Plans et Arpentages de Nos Commissaires Rénovateurs des Fiefs Jaquet et Laubscher, pour le posséder et en agir ainsi qu'il convient en matière de fief, suivant les Constitutions féodales d'Erguel, Notament la Déclaration Souveraine de l'année 1742 et en outre sous les clauses et conditions suivantes, sçavoir : Qu'ils entretiendront et maintiendront le fief en bon et deu Etat dans ses bornes et limites à leurs frais, sans en rien laisser amoindrir ou diminuer, au contraire feront leur possible pour lui procurer toutes les bonnifications et améliorations dont il peut être susceptible. Qu'ils nous rapporterons dans le terme de six Semaines le procès Verbal de Nos dits Commissaires Renovateurs contenant les mesurages et délimitations de la totalité du Terrain et de celui qui devra être séparé pour rester en bois et en Paturage, afin qu'il en soit fait note dans les Protocoles de Nos fiefs et Expéditions des prochaines Lettres d'Investiture de cette Emphitéose. Qu'ils ne pouront l'engager, Hypotéquer encore moin ni vendre ni y aporter le moindre Changement en tout ou en partie sans le sçû et Consentement de Nous et de Nos successeurs. Qu'aussi souvent que la main changera soit du côté du Seigneur directe soit du côté du porteur, ils requérerons une Nouvelle Lettre de fief, présenteront si besoin fait un nouveau porteur qui Nous soit agréable et à Nos Successeurs, lequel ne devra pas être âgé moins de quarante ans, et acquiteront la reprise par 30 livres Bâloises dans le terme coutumier de six semaines. Qu'ils seront tenus de payer à leurs frais par les mains du porteur à Nôtre Recette d'Erguel à chaque jour de St. Martin en hiver, le canon annuel de 30 l. Basloises, sans laisser échoir deux canons, le troisième montant. De plus tous les 20 ans, à titre de Deniers de consentement double canon par 60 l. Bâloises. Que Nous et Nos Successeurs pourront faire cesser la présente inféodation, et reprendre à Nous ledit Domaine du Chateau d'Erguel comme un bien propre de Nôtre Evêché, au cas pour le bien de

Nôtre Service Nous ou Nos dits Successeurs voulions en jouïr par Nous mêmes et ce sans être obligé à aucun dédommagement ni reconnaissance. Que si après l'avoir ainsi repris pour Nôtre Evêché, Nous ou nos Successeurs ne devions plus être dans la suite disposé d'en jouïr par Nous mêmes, pour lors les Bourgeois et habitants de la Communauté des Montagnes rentreront dans la jouissance de ce Domaine sous les mêmes clauses, charges, réserves et conditions énoncées dans les présentes Lettres. Nous leur avons par contre permis de bâtir sur le fief une petite habitation pour y loger le fermier qu'ils se proposent d'y placer lequel prêtera le Serment de forestier entre les mains de Nôtre Chatelain d'Erguel, comme aussi de prendre des Bois dans ledit Domaine, tant pour les besoins du fief, chauffage dudit fermier que pour fournir a leur quote part des Bâtiments publics rière la Paroisse : tels que sont Nôtre Grenier, l'Eglise Paroissiale, la Maison de Paroisse et le Diaconat : de même que pour l'entretien des deux Moulins fiefs entre Sonvilier et Renen dit la Raisse et le neuf Moulin, qui sont à leur charge. Leur permettons encore de pouvoir vendre de temps à autre à leur profit (moyennant obtenir sur ce l'agrément de Nôtre Chatelain d'Erguel) quelque peu de bois excédent hors du fief, sans par là dégrader ni exposer la forêt à quelque amoindrissement au préjudice des Besoins de Nôtre dit fief. Le tout des conditions cy dessus exprimées sous peine de commise et de reversibilité du terrain emphitéotique à l'Evêché. En témoin de quoi Nous avons fait pendre Nôtre Sceau aux présentes. Donné en Nôtre Résidence au Chateau de Pourrentrui le vingt deuxième May Mil sept cens soixante sept.

Sur un brouillon-copie on peut encore lire :

Taxe 4 livres
Chancellerie 1 livre
Signature 1 L 5 (batz)

signé (Simon-Nicolas) et G. J. F. François chatelain des fiefs

Le domaine d'Erguel, assez considérable, servit ensuite à constituer la fortune immobilière de l'Hospice de La Ferrière, fondé par Daniel, l'un des frères Gagnebin. L'administration de cet hospice crut, à tort, faire une bonne affaire en vendant le tout, en 1828, à la famille Finot, propriétaire des forges d'Undervelier. La bourgeoisie de Sonvilier, plus avisée, s'empressa de s'en rendre acquéreur quand la propriété fut mise en vente en 1847. Elle lui appartient encore aujourd'hui. (1)

Quant au vieux burg lui-même, jadis gîte des sires d'Arguel et dont la silhouette déjà décharnée s'estompait dans le haut de la vallée, sa destinée était bien finie maintenant. Dans sa « Course de Bâle à Bienne » écrite vers 1789, le doyen Bridel nous apprend

(1) v. P. César. Notice hist. sur le pays d'Erguel, p. 23 et 89 et F. Morel. Abrégé.

que le château d'Erguel était alors abandonné et en partie démoli. Mais on y voyait encore des prisons et des voûtes taillées dans le roc servant de base au castel. Il y a quelque cinquante ans, des vieillards racontaient s'être amusés, étant enfants, dans des appartements déserts. Et l'on dit encore aujourd'hui que certaine caverne du rocher dite le trou de la *Philippine* était en communication par de longs souterrains avec les châteaux de Neuchâtel et de Porrentruy.

Comme autre légende sur cette vieille demeure, nous connaissons celle-ci. Il paraît qu'au début du siècle dernier, un nommé Spieger, a fouillé longtemps et patiemment le fond du donjon dans l'espoir d'y découvrir un trésor. Ce crédule bonhomme partit ensuite pour l'Amérique, forcé, sans doute, d'abandonner la place, par le manque de ressources auquel l'avait réduit un labeur aussi obstiné qu'inutile. Mais certaines gens, amoureux du merveilleux et crédules comme lui, longtemps affirmèrent qu'il n'avait franchi l'Atlantique que lesté du riche trésor des seigneurs d'Erguel.

VIII. Les historiens du château et les fouilles de 1884

La première étude sur le château d'Erguel, en exceptant les quelques lignes de Bridel dans sa « Course de Bâle à Bienne » est due au doyen Morel qui lui consacre tout un paragraphe dans son « Abrégé de l'histoire et de la statistique du ci-devant évêché de Bâle ». Ce court résumé nous a donné quelques indications précieuses. Mais Aug. Quiquerez est le seul auteur qui, jusqu'à présent, ait fait une monographie sur ce sujet. Elle est extraite de son monumental ouvrage manuscrit sur « Les châteaux de l'évêché de Bâle » et fut imprimée dans les *Actes* de la Société jurassienne d'Emulation en 1867. Le manuscrit, dont un exemplaire existe aux Archives de l'Etat de Berne, nous a été communiqué avec bienveillance par le Dr Türler et nous y avons trouvé la partie graphique qui manque dans le texte imprimé des *Actes,* c'est-à-dire un plan ainsi qu'une vue du château et une copie des armoiries et du sceau de la seigneurie d'Erguel. Quiquerez a relevé le plan des ruines en octobre 1867 ; un dessin à la plume du XVIIIe siècle, malheureusement un peu vague, lui permit de reconstituer les étages et les combles, ce que l'aspect des ruines d'aujourd'hui ne pouvait pas donner. Nous dirons plus loin quelques mots sur son exposé.

L'ingénieur A. Biétrix, auteur de toute une série de modèles en relief des anciens châteaux de l'évêché de Bâle, a fait aussi, en der-

nier lieu, celui du château d'Erguel. Nous en connaissons deux exemplaires, l'un est au musée de St-Imier et l'autre, simple reproduction en plâtre, dans les collections de Sonvilier. Ce relief fut établi à la suite des fouilles de plus de deux mois que Biétrix entreprit dans les ruines avec la subvention d'un comité constitué à cet effet. (1) Le rapport qu'il adressa à ce comité n'a jamais été imprimé et nous avons eu la bonne fortune de le retrouver à St-Imier. (2)

Nous devons avouer qu'en abordant cette étude, nous n'avons accordé qu'une considération très mince au travail de Biétrix. Après avoir examiné son relief au musée de St-Imier et lu son rapport, il nous était resté l'impression que son œuvre semblait plus fantaisiste qu'il ne convenait. Deux faits contribuèrent à nous fortifier dans cette idée. Le premier était la triste situation où se trouvait réduit l'auteur vers la fin de sa vie, situation sur laquelle nous n'insisterons pas, mais qui ne parlait pas en faveur du sérieux de son œuvre.

Le second motif avait sa source dans un article de Jean Delavanne, paru dans un de nos quotidiens et consacré au récent ouvrage de V. Rossel, sur l'Histoire du Jura bernois. Parlant des illustrations de ce livre, le critique souhaitait que, dans la prochaine édition, l'on fit disparaître, comme trop fantaisistes, les gravures qui reproduisaient les anciens châteaux de notre pays d'après les photographies des reliefs de Biétrix.

Cette impression de fantaisie est, en effet, celle qui doit saisir toute personne qui contemple ces reproductions pour la première fois. Quoi ! dans notre petit évêché de Bâle, purent se dresser autrefois des châteaux de cette envergure avec fossés, mâchicoulis, barbacanes, pont-levis ! Nul doute que l'auteur ne fut emporté par son zèle et l'idée de magnifier l'histoire de son pays, car il ne nous reste que trop peu d'éléments pour tenter la reconstitution de ces vieilles demeures.

Telle était aussi notre impression quand parvinrent entre nos mains les plans du château d'Erguel, dressés en 1617 par le maître-maçon Bortlin. Et force nous fut bien de reconnaître que ces épures concordaient dans leur ensemble avec le modèle de Biétrix. Notre dédain pour l'œuvre de l'ingénieur subit là une première atteinte.

---

(1) Des renseignements particuliers nous ont appris que l'appui financier provint surtout du regretté Dr Schwab, toujours si dévoué à la chose publique.

(2) Par l'intermédiaire de M. A. Billieux, professeur, le regretté président de l'Emulation de St-Imier.

Et maintenant que nous avons pu confronter patiemment tous les détails de construction contenus çà et là dans les divers documents de nos archives avec les allégations du rapport de Biétrix, nous sommes obligé d'admettre que les fouilles de 1884 ont été faites très sérieusement par une personne compétente en la matière et passionnée pour ce genre de recherches.

C'est ce que nous allons tenter de prouver en discutant paragraphe après paragraphe, l'étude de l'ingénieur Biétrix. Il serait à souhaiter que des recherches semblables puissent être faites pour chacun des châteaux dont nous possédons les modèles, grâce au zèle et à la patience de cet historien. En tous cas, les résultats ob-

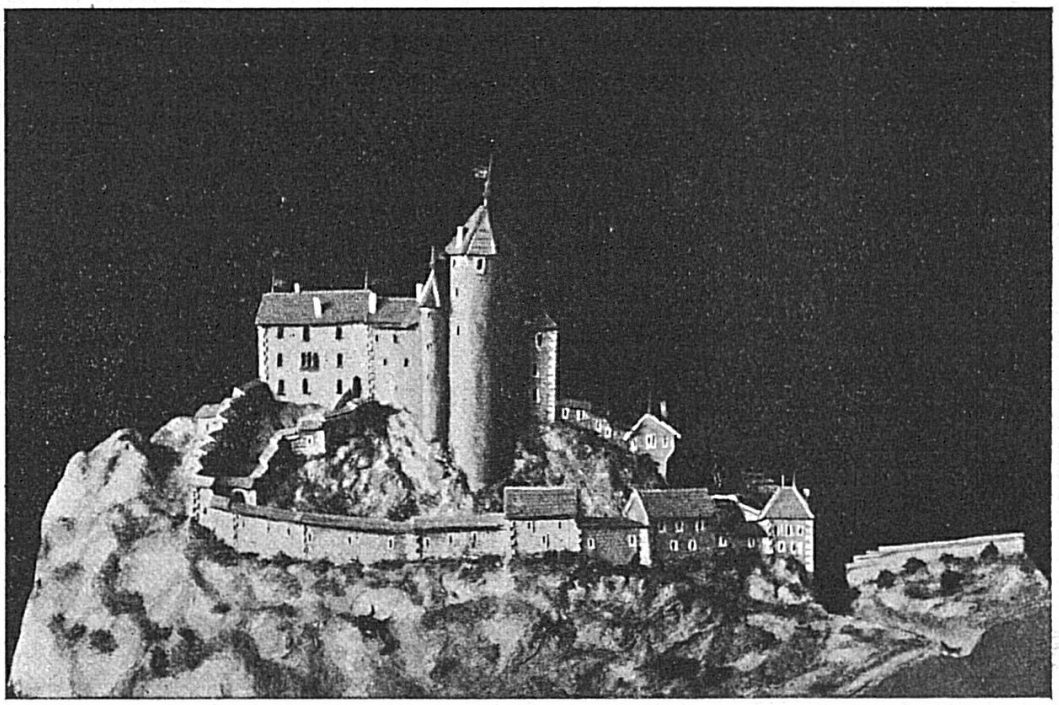

Le relief de Biétrix, côté sud

tenus en ce qui concerne le château d'Erguel doivent nous rendre plus circonspect à l'avenir dans la façon d'envisager l'œuvre de Biétrix.

Le « Rapport au comité chargé de faire exécuter des fouilles au château d'Erguel » serait trop long à publier intégralement ; nous nous contenterons d'en donner les passages essentiels. Dans le préambule, Biétrix annonce qu'il vient de terminer les fouilles après deux mois d'efforts beaucoup plus pénibles qu'on ne l'aurait cru car il a fallu « chercher l'inconnu sous des tas de débris, de ruines accumulées et enchevêtrées... commencer par arracher des souches d'arbres dont les racines... avaient pénétré, à travers les

débris, jusqu'au roc vif, empêchant ainsi d'enlever les matériaux, enfin... gratter la terre avec précaution pour relever intacts les objets épars çà et là... objets qui furent surtout des fragments de catelles, de fourneaux, de vases et de vitres ». A lire ces premières lignes qui respirent la sincérité, il semble bien que les travaux furent conduits avec tout le sérieux nécessaire.

« Du côté de l'est, dit ensuite le rapport, nous nous trouvons d'abord en face de trois petites éminences dont la plus élevée vers le nord est de 2 m. 50 au-dessus du chemin. Elle se compose d'un roc vif dans lequel le commencement de la montée a été taillé à force d'instruments et de bras. Des traces d'une muraille en couronnent le haut. De là, une muraille dont nous n'avons pu qu'à peine retrouver quelques traces a dû s'étendre en obliquant vers le sud-est, et s'appuyer à la seconde éminence sur laquelle nous avons acquis la certitude qu'une tour carrée existait, dominant ainsi... l'entrée de la forteresse... La muraille qui reliait ces deux points du N. E. au S. E. a dû être percée d'une porte unique, donnant accès dans une barbacane ou avant-cour fortifiée ».

« Une troisième éminence, à base rocheuse, se trouve entre les deux précédentes, un peu en arrière vers l'ouest. Celle-ci qui affecte la forme d'une demi-lune dont les deux pointes se relèvent vers le château, a dû être recouverte par une de ces demi-tours rondes.... qu'on retrouve encore aujourd'hui dans la plupart de nos anciennes villes fortifiées ».

Ce passage dont les conclusions se basent beaucoup plus sur les impressions de l'auteur que sur ses découvertes est un de ceux qui laissent cette impression de fantaisie dont nous n'avions pu nous défendre au début de la lecture du rapport. Evidemment rien ne s'oppose à ce que sur l'emplacement des éminences aient existé une tour carrée, une barbacane et une demi-tour ronde. Mais pour être certain de leur existence, nous aimerions savoir qu'on a mis au jour au moins quelques murs de fondations.

« La demi-tour ronde dont nous nous occupons ici couvrait, vers le sud, une seconde muraille, également percée d'une porte qui donnait accès sur la terrasse inférieure du sud, où se trouvaient les dépendances du château, telles qu'écuries, magasins à fourrages, jardins, etc. ? Ces bâtiments dont nous n'avons pu parvenir à rétablir les dimensions exactes ont dû s'appuyer à la tour carrée déjà décrite, à gauche en entrant et en se dirigeant vers l'ouest et s'adossaient au mur d'enceinte qui s'étendait de l'est à l'ouest sur une longueur de 95 m. jusqu'à la muraille qui fermait cette terrasse et se reliait à l'angle sud-ouest du château proprement dit. Des vieillards nous ont affirmé avoir encore vu... des restes de la muraille d'enceinte s'élevant à plus de trois pieds de hauteur en certains endroits... ainsi que la terrasse du sud cultivée encore de leur temps en jardins, ornés de beaux rosiers, des ruchers, etc. Nous ne pou-

vons déterminer si... la muraille d'enceinte était munie de galeries supportant un chemin de ronde abrité par des créneaux ou simplement garnie de meurtrières, ce que nous supposons plutôt, qui en rendaient l'approche d'autant plus dangereuse que l'escarpement du terrain au-dessous était fort raide ».

Les dépendances du château nous paraissent probables. S'il n'en reste aucune trace, c'est qu'elles étaient vraisemblablement construites en bois. Une autre preuve de leur existence est l'excellente raison qu'en donne encore un peu plus loin, l'auteur du rapport.

« Revenant à la demi-tour que nous avons quittée pour parcourir la terrasse du sud, elle couvrait aussi vers le nord une autre muraille s'appuyant au roc déjà décrit, percée une seconde porte, précédant un premier fossé taillé en cet endroit, du nord au sud, dans le roc vif. Ici, le fossé faisait un coude brusque et s'étendait au S. O. Sa largeur variait de 4 à 12 m. Nous n'avons pu en déterminer la profondeur, étant plus qu'au deux tiers comblé par les débris des bâtiments écroulés du château... »

« Une tour carrée devait s'élever à l'est du bâtiment encore existant, contre laquelle venait se relever le pont-levis qui couvrait le fossé. La muraille en cet endroit étant trop dérasée pour que nous puissions déterminer avec certitude, les dimensions et la forme de cette tour. Toutefois, nous croyons qu'elle était carrée et que, vu l'importance de sa position, comme couvrant l'entrée principale du château et comme cela avait lieu généralement dans les autres forteresses de l'époque, elle devait être percée de nombreuses meurtrières et couronnée de créneaux ; que la porte était protégée par une herse, puis par le pont-levis qui se relevait contre elle ».

La description devient ici plus précise et s'appuie sur les fouilles. Nous ne mettons pas en doute l'existence d'une petite tour, carrée ou ronde, qui commandait la herse et le pont-levis et se dressait au bord du fossé. Les auteurs qui ont étudié spécialement les châteaux-forts du moyen-âge, nous apprennent que les moins importants de ces castels — et c'était le plus grand nombre — ne possédaient point de ponts-levis ni de herse, et qu'en cas d'alarme, on se contentait d'abattre à coup de hache le pont jeté sur le fossé.

Le château d'Erguel doit-il être rangé dans cette dernière catégorie ? Nous ne le pensons pas. Il ne faut pas oublier qu'à l'époque où Henri d'Isny fait restaurer le manoir des sires d'Arguel, l'évêché de Bâle est un Etat assez important de l'Allemagne féodale. D'après son étendue, il pouvait se ranger, ce nous semble, dans les principautés de seconde classe. Les trois forteresses de Roche d'Or, du Schlossberg et d'Erguel, sont considérées comme les trois principales défenses de l'évêché contre l'ouest. C'est bien ainsi que doit l'entendre le chroniqueur Albert de Strasbourg, puisqu'il prend la

peine de nous mentionner ces travaux de défense. Aussi la restauration du château d'Erguel dut-elle être une vraie reconstruction, un agrandissement considérable et c'est peut-être pourquoi, comme nous l'avons déjà dit, le chroniqueur emploie le terme de « construire » et non celui de « restaurer ».

Depuis le fossé, à travers cette tour, jusqu'à celle que nous allons décrire... le chemin fort raide, taillé dans le roc vif à une profondeur d'un mètre en moyenne, était muni de marches d'escaliers de distance en distance, comme à Asuel et à St-Ursanne. Cette montée rendait impossible de la franchir ou gravir à cheval, ce qui confirme ce que nous avançons que les écuries étaient situées plus bas, sur la terrasse du sud, au-delà du fossé.

Après avoir franchi le passage de cette tour, on trouvait, comme dans les deux châteaux déjà mentionnés, un espace vide de 3 m. de longueur mais couvert au nord et au sud par un mur crénelé jusqu'à la tour aussi carrée, mais de plus fortes dimensions que la précédente et se reliant au donjon par un mur qui existe encore jusqu'à une hauteur de près de 10 m. Cette tour dont nous allons donner la description exacte ayant remis les bases à jour au-dessous de 2 à 3 m. de décombres, avait 9 m. carré de base. C'est dans sa façade orientale que nous avons retrouvé les restes de la porte principale.

Cette entrée du château proprement dite, était munie de deux portes, dont la première d'un seul battant, s'ouvrait à l'extérieur du sud contre le nord ce que confirme la trace de gonds de ce dernier côté seulement. La seconde porte à deux battants s'ouvrait à l'intérieur comme le prouve la disposition des rainures parfaitement conservées. La porte... (suivent certaines mesures peu importantes) était composée de belles pierres blanches, de grand appareil, admirablement taillées, d'une conservation telle qu'on les croirait travaillées d'hier. Aussi, à en juger d'après les autres portes dont nous avons retrouvé les restes et dont nous parlerons plus loin, celle-ci a dû être refaite beaucoup plus récemment, tout au plus tard, vers la fin du XVIe siècle, lors d'une certaine restauration du château... Comme la forteresse, déjà plus ou moins endommagée n'avait plus alors une grande importance, on combla le fossé et la première tour contre laquelle se relevait le pont-levis étant démolie, on limita le château à la porte en question, soit à la tour carrée attenant au donjon. Cette tour avait trois étages ; les trous des poutraisons sont encore très visibles dans la muraille qui la reliait au donjon.

Une ouverture de fenêtre à égale distance des angles est et ouest de la tour est découverte du côté nord ; c'est la plus large du château et mesure 2 m 20 d'embrasure. La base d'un large pilier qui a disparu depuis sa découverte indiquait que cette fenêtre était géminée, c'est-à-dire partagée en deux menaux cintrés, étroits, servant de meurtrières au besoin. Une fenêtre pareille devait exister vers le sud, à l'opposite de celle-ci.

Le passage sur toute la longueur de l'est à l'ouest continue à être creusé dans le roc, sur un mètre de profondeur au-dessous de

la base de la fenêtre. De chaque côté de ce chemin creux se trouvait une banquette qui permettait de s'approcher des fenêtres ou meurtrières. Celle du côté nord n'avait que 80 cm de largeur, tandis que celle du sud avait 3 m. Sur celle-ci, au pied même du donjon, nous avons retrouvé les restes d'un fourneau construit en pierre et en tuf, ce qui indique suffisamment qu'il existait là un corps de garde.

L'existence de cette seconde tour servant de corps de garde est absolument certaine. Un des plans de Bortlin (1617) que nous avons retrouvés dans la correspondance de cette époque relative à la restauration du château la mentionne sous le nom d' « Entrée » (Eingang). Ce qui confirme la supposition de Biétrix qu'à la fin du XVIe siècle les remparts étant démolis, en partie, les fossés comblés et les avants-tours en ruine, c'est que ce bâtiment devint l'entrée véritable du château. Cependant le mot « Eingang » est la seule indication du plan et dans les commentaires qui accompagnent les croquis, le maître-maçon n'en parle plus. Nous ne saurions donc pas, à part l'affirmation de Biétrix, s'il s'agit d'une tour ou d'un simple passage couvert si le dessin à la plume, inséré dans le manuscrit de Quiquerez [1] ne nous montrait que c'est bien une tour carrée plus basse que le donjon attenant.

On sortait de cette tour, vers l'ouest, par une porte qui n'avait que 1 m 20 de large, dont nous n'avons retrouvé que les bases de l'encadrement et un fragment du cintre de molasse blanche... Ces beaux fragments indiquent une époque de beaucoup antérieure a celle de la porte précédente. En franchissant cette seconde porte, on voyait, à ses pieds, un fossé creusé dans le roc vif et à pic, qui supportait la tour de ce côté, couvert du côté sud par le donjon, au nord par un mur épais qui en couvrait la vue de l'extérieur et vers l'ouest par une forte muraille qui s'élevait jusqu'à la porte du donjon et juste au-dessous de celle-ci. Cette muraille était percée d'une porte à plein cintre comme toutes celles dont nous avons retrouvé les restes, à l'encadrement massif, en pierre jaune (néocomien).... Nous en avons relevé les pièces, dont la plupart encore bien conservées, gisaient dans le fossé, à près de 3 m de profondeur. C'est contre cette porte que se relevait le pont-levis qui couvrait ce second fossé défendu, en outre par des mâchicoulis et des galeries surplombantes.

Cette dernière phrase est un simple fait de l'imagination de Biétrix. Nous ne pensons pas que le château d'Erguel ait eu quand même deux ponts-levis, ce qui eût été beaucoup. Admettons cependant les mâchicoulis, et même une galerie surplombante en rapport avec celle dont il sera parlé tout à l'heure.

---

(1) Il fut retrouvé autrefois, nous dit celui-ci, par M. le pasteur Bernard, sur un plan du XVIIIe siècle et copié par M. Camille Montandon qui le lui communiqua.

On arrivait par cette porte dans l'intérieur même, au cœur de la place, soit au nord-ouest du donjon contre lequel s'adossait un petit bâtiment, ayant 6 m 20 de longueur de l'est à l'ouest, sur 4 m de largeur. Ce bâtiment était flanqué, vers le sud, d'une demi-tourelle ronde joignant aussi le donjon et mesurant 2 m de diamètre à l'intérieur, avec une épaisseur de murs extérieurs de 2 m 30. Dans le fond de cette tourelle et sous le bâtiment adjacent dont nous nous entretenons, ont existé des souterrains bas et étroits, divisés, autant que nous avons pu le constater, en 4 compartiments sans jours d'aucuns côtés, sinon par de ces petits trous carrés de 4 cm comme celui qu'on voit dans l'oubliette du donjon. Nous croyons que c'étaient là de ces affreux cabanons de 6 à 7 pieds carrés où l'on enfermait les malheureux qui avaient maile à partir avec la Seigneurie. Les prisons d'Erguel étaient munies de gros blocs de pierre de forme conique d'environ 3 quintaux, qui pouvaient servir de sièges aux prisonniers et dans lesquels étaient scellés de forts anneaux de fer auxquels venaient se fixer les chaînes dont on chargeait les infortunés.... Trois de ces blocs, dont l'un nous a paru porter les traces d'un fer incrusté ont été retrouvé sur place....

D'après les épures de 1617, on pourrait admettre que ce petit bâtiment qui s'appuyait à la face ouest du donjon n'a jamais existé puisque son emplacement y est désigné comme « cour » (Der Hof); mais les indications des fouilles sont précises. D'autre part, Biétrix nous dira plus loin qu'il a retrouvé à la face ouest du donjon trois rangs de trous carrés qui ont dû servir aux poutraisons du bâtiment qui s'y adossait. En outre, le dessin de Quiquerez laisse voir que la toiture de l'édifice principal, situé plus à l'ouest, s'étendait bien jusqu'au donjon. Enfin, un autre petit tableau du château, vu du côté sud [1] représente bien cette construction et même la petite tourelle dont l'auteur des fouilles a retrouvé les fondations.

A l'ouest de ces cachots, nous avons mis à jour un massif de maçonnerie sur lequel s'élevait l'escalier conduisant au premier étage du bâtiment et dont on voit encore deux marches ainsi que la pierre entaillée servant de base à la rampe. La partie sud de ce massif, qui avait 2 m de large, était occupée par un foyer surmonté d'un four, comme nous avons constaté l'existence d'un second four de grandes dimensions, vis-à-vis dans la demi-tourelle au-dessus des souterrains....

L'escalier, dont deux marches ont été retrouvées, est très bien indiqué à la même place que le plan de 1617, mais nous voyons

---

(1) Il nous a été communiqué par M. Bueche, architecte à St-Imier, qui le tient de M. l'abbé Daucourt. Celui-ci l'a retrouvé, assez récemment, paraît-il, dans un vieux livre de la bibliothèque de Bâle.

qu'il servait aussi pour le bâtiment principal. L'existence du second four est également prouvée par une phrase du rapport du greffier Nicollet en 1754, rapport dont nous avons donné précédemment le résumé et où il est parlé « du toit qui couvre le *four* et les degrés d'entrée dans la cour ».

A l'ouest de ce massif, nous avons découvert le réservoir ou citerne dans laquelle on recueillait les eaux des toits en prévision de l'investissement de la forteresse, ce qui n'eut pas permis aux assiégés d'aller puiser l'eau de la fontaine, qui existe encore en dehors des murs.... Ce réservoir intérieur, taillé en majeure partie dans le roc et cimenté de terre glaise et de marne, avait 9 m de long et 3 m de large, sur une profondeur de 2 m 50 depuis la base des fenêtres du rez-de-chaussée. Il affectait une forme ovale assez irrégulière et avait une capacité suffisante pour contenir l'eau nécessaire aux défenseurs de la place pendant un siège de peu de jours de durée....

Dans la lettre du receveur Abraham Thellung au châtelain d'Erguel, du 4/14 mai 1624, nous lisons ceci : « L'on devrait vider et nettoyer la *citerne* (den Sodbrunnen) qui se trouve immédiatement à l'entrée du château, etc. ». Voilà donc encore une preuve de plus de la façon consciencieuse dont Biétrix a dirigé les fouilles de 1884.

Cette citerne se trouvait au-dessous de la partie orientale du bâtiment principal, auquel un passage ou couloir à découvert amenait depuis le fossé intérieur, de 9 m de long sur 2 m de large, entre le bâtiment précédent et la muraille qui le couvrait extérieurement vers le nord. C'était le seul espace vide du château proprement dit. Cette muraille, *d'après un vieux dessin du XVIIIe siècle*, était percée de deux meurtrières à la hauteur du premier étage et auxquelles on n'avait accès qu'au moyen d'une galerie venant du bâtiment principal.... Nous sommes d'autant mieux fixé sur l'existence de ces deux meurtrières que ce même dessin indique quatre fenêtres ou meurtrières de face du même côté et que nous avons retrouvées au bâtiment principal ; mais il n'en est pas de même pour la tour carrée de l'est, reliée au donjon où il place deux fenêtres de face, tandis qu'en réalité il n'existait que celle que nous avons mentionnée plus haut.

Ce dernier paragraphe nous montre que Biétrix a eu connaissance du dessin conservé par Quiquerez, tandis que rien dans son rapport ne nous laisse supposer qu'il ait également connu la vue du côté sud retrouvée par M. l'abbé Daucourt ou une vue analogue. La divergence au sujet des fenêtres sera expliquée plus loin.

Le rapport du greffier Nicollet parle également de galeries : « Il convient aussi, est-il écrit, de poser une poutre ou tirant dessous une des longues *galeries* ». Ces galeries sont également men-

tionnées dans la grossière esquisse dessinée sur la copie du marché que le maire de St-Imier, Josué Beynon, fit, en 1618, avec les maçons des Brenets (voir au chapitre : Projets de restauration). Toutes deux sont indiquées comme étant au 1er étage, à l'est du bâtiment principal ; l'une longeant le mur sud, l'autre la muraille nord.

Il nous paraît ainsi probable que l'espace désigné par Bortlin sous le nom de « cour » et occupée autrefois, selon les vues de Biétrix, par un petit bâtiment au sud et un couloir au nord, avait subi diverses transformations. Nous nous abstenons des suppositions qui pourraient être faites à ce sujet. Mais il semble, à tout le moins, que la façade nord de ce petit bâtiment a été démolie à une certaine époque pour élargir le couloir qui s'est ainsi transformé en une cour intérieure, en partie couverte, avec galeries au nord et au sud ; tandis que la façade méridionale demeurait intacte avec sa tourelle, puisque le dessin retrouvé par M. Daucourt nous la montre telle quelle.

L'édifice que nous appelons principal occupait la crête du rocher dans toute sa largeur, ne comprenant vers la partie occidentale que 4 m 50 de vide et allant en s'élargissant vers l'est où, près de la citerne, il avait 8 m de large. Il se divisait en deux appartements : le premier en entrant depuis le pied de l'escalier, comprenait tout l'espace jusqu'au mur de séparation qui mesure encore 1 m 50 de haut. C'est à l'angle sud-ouest de cette pièce qui compte 10 m 50 de long entre murs de l'est à l'ouest, que nous avons découvert les restes presque intacts et complets de la grande cheminée, consistant en cette pierre jaune déjà mentionnée, des socles, des piliers, colonnes proprement taillées, support du manteau, pierres du cintre et du foyer et blocs de tuf ayant formé la voûte au-dessus, le tout couvert de suie et noirci par la fumée. Cette cheminée mesurait 3 m 80 de long, adossée à la muraille vers le sud, et 2 m de large. C'était le cas de dire qu'on pouvait littéralement y faire rôtir à la broche un bœuf entier.

Les beaux fragments de catelles que nous avons recueillis au-dessus des débris de la cheminée provenaient des poêles qui servaient à chauffer les appartements des étages supérieurs. Deux fenêtres éclairaient chaque étage de ces appartements vers le nord et probablement une seule vers le sud, quant au rez-de-chaussée. Plus haut devaient se trouver de ce côté des fenêtres à plusieurs meneaux, comme au Schlossberg et autres châteaux de la même époque.

La seconde pièce était moins longue que la précédente ; elle mesurait entre les murs de l'est à l'ouest 7 m 20 de long sur 4 m de large. C'est ici qu'un bénitier, des fragments de chapiteaux et de colonnes nous ont révélé qu'avait existé la chapelle. Elle était éclairée par deux étroites fenêtres vers le nord, dont la base était

à ras du pavé, lequel consistait en pierres régulièrement taillées, de diverses nuances, blanches, jaunes et brunes, mesurant 15 cm de long sur 10 de large, disposées en forme de mosaïque.

Au sujet de cet édifice principal, voici comment débute Bortlin dans le petit rapport qui accompagne ses plans : « Premièrement il y a un bâtiment de pierre à trois étages (ein gemauerter Stock) dont la longueur intérieure est de 56 pieds et la largeur intérieure 19 pieds vers le couchant et 23 pieds vers le levant ». En comptant le pied à 30 cm en moyenne, puisque nous ne savons pas la valeur exacte de celui qu'employait le maître-maçon de Laufon, les chiffres concordent à peu près avec ceux de Biétrix. 56 pieds font environ 18 m et le rapport des fouilles indique comme longueur des deux appartements 10 m 50 et 7 m 20, soit 17 m 70 au total. Quant aux mesures des largeurs est et ouest, nous pensons que celles de 1617 ont été prises au milieu de chaque chambre et celles de 1884 aux deux extrémités opposées, ce qui peut expliquer la différence entre les 23 et 19 pieds (soit 6 m 90 et 5 m 70) notés par Bortlin et les 8 m et 4 m 50 indiqués par Biétrix.

L'accord est complet au sujet de la division du rez-de-chaussée en deux pièces d'inégale grandeur. Pour les étages, Biétrix se trouve réduit aux suppositions. Les croquis de Bortlin nous montrent que le premier est également séparé en deux, que le second ne formait qu'une seule chambre, inhabitée au XVIIe siècle et probablement divisée autrefois en quelques petites pièces par des cloisons de bois.

La seule divergence notable est la question des fenêtres. Il est incontestable qu'en 1617, il n'existait que deux fenêtres par étage, aux façades nord et sud. Et à l'époque médiévale où l'on n'était pas prodigue de ces ouvertures, il devait en être de même. Comment se fait-il alors que le dessin de Quiquerez nous montre quatre fenêtres au nord ? Il est compréhensible que Biétrix qui n'avait que ce dessin pour se documenter sur les étages en ait aussi indiqué quatre. Nous pensons que ce changement a eu lieu lors de certaines réparations à la façade. Dans sa lettre du 14 juin 1617, le châtelain Thellung demande en effet à l'évêque : « Combien il faut enlever aux murs pour les fenêtres et les meurtrières ». Mais nous n'avons retrouvé nulle part dans les pièces d'archives mises à notre disposition la date et même la preuve certaine de cette transformation.

Il nous reste à faire l'étude de la construction la plus importante, celle du donjon, grosse tour ronde, mesurant à l'extérieur 28 m 60

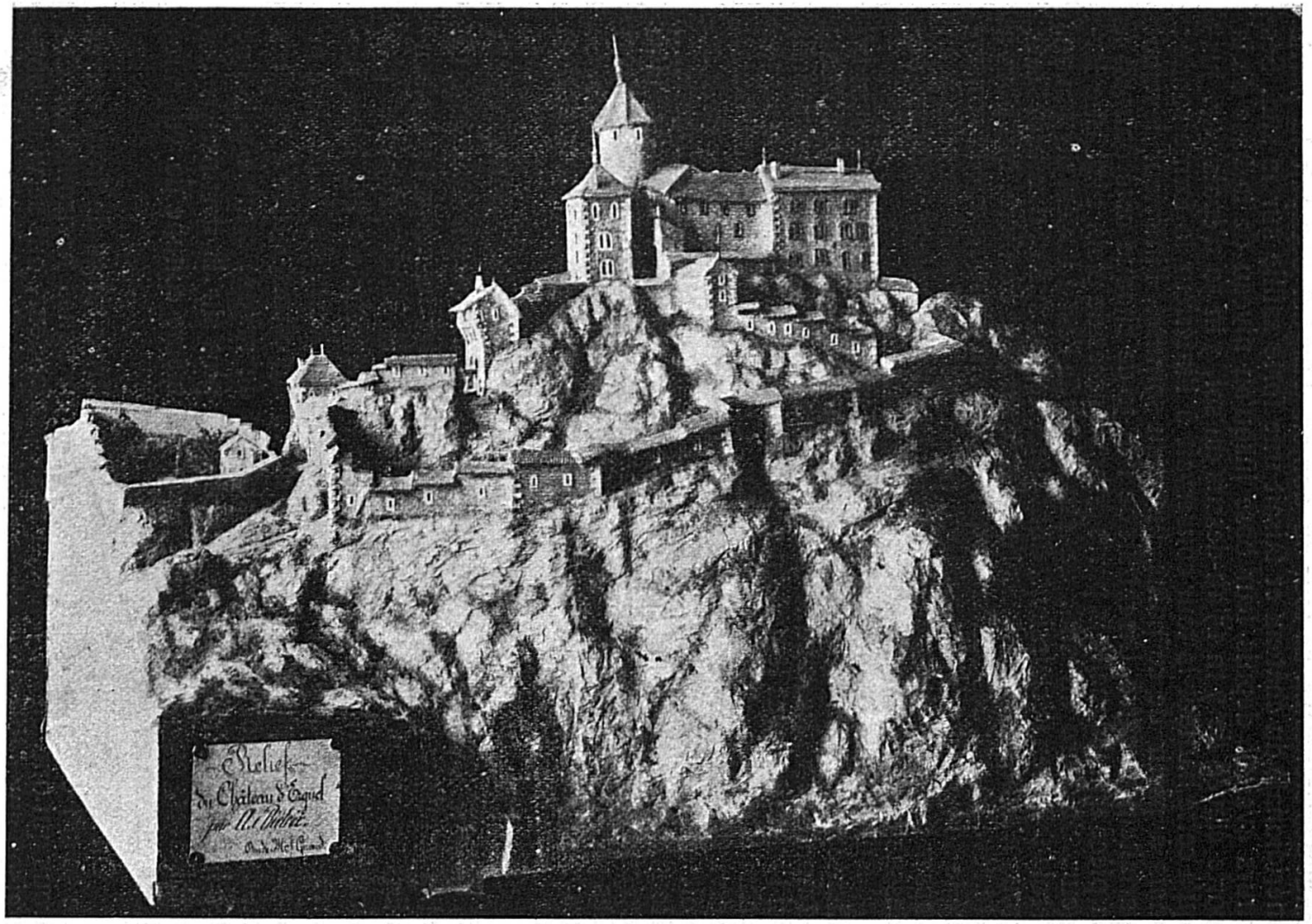

Le relief de Biétrix, côté nord

de circonférence et d'une hauteur à peu près égale, en tenant compte de la règle à peu d'exceptions près de trois fois le diamètre jusqu'en haut des créneaux. La tour ou donjon d'Erguel occupait la partie méridionale du château et faisait une forte saillie sur le sud. Ses murs avaient depuis leur base jusqu'au niveau de la base de la porte élevée de 7 m 15 au-dessus du sol, 3 m 30 d'épaisseur. Jusqu'à cette hauteur la tour conservait à l'intérieur la forme ronde ; mais à partir de ce point, jusqu'au sommet, l'intérieur devenait parfaitement carré. Un retrait de 1 m 30 de chaque côté donnait à la pièce dans laquelle la porte donnait accès de plein pied une largeur, du nord au sud, de 4 m 20 et de l'est à l'ouest de 4 m 70. Trois fenêtres l'éclairaient, dont deux vers le sud et une vers l'est ; nous n'avons pu constater l'existence de cette dernière, qui nous a été révélée par des vieillards qui en avaient d'autant mieux conservé le souvenir qu'étant enfants, ils s'étaient souvent amusés à en casser les vitres à coups de pierres. Les murs avaient encore là au-dessus du retrait intérieur 2 m d'épaisseur...

Au-dessous du niveau de la porte, la tour avait à l'intérieur un diamètre de 3 m. Une poutraison recouverte d'un plancher en bois et non une voûte comme nous l'avions cru tout d'abord, recouvrait ici l'intérieur avec lequel on communiquait par un trapon et une échelle jusqu'à 6 m de profondeur. Cette partie du donjon devait servir de magasin. Plus bas, une voûte solidement assise, dont on voit encore parfaitement la base d'appui, recouvrait l'oubliette.... Nous avons dû, avant de commencer le vuidage de la tour, faire exécuter un blindage au niveau de la porte, pour mettre à l'abri des pierres croulantes de la partie supérieure qui menace ruine. Ce travail, qui était déjà très périlleux, nous a pris trois jours entiers de travail, par quatre ouvriers....

Dans l'oubliette, l'auteur du rapport n'a retrouvé, contrairement à l'attente générale, dit-il, nulle trace d'ossements humains. Ce qu'il explique par le fait qu'on devait retirer les corps des prisonniers morts pour éviter les pestilences. Il serait peut-être plus simple d'admettre que jamais aucun malheureux n'a été laissé jusqu'à sa mort dans cet horrible cul-de-basse-fosse où la lumière ne pénétrait que par une ouverture de 12 cm carrés, située à 10 pieds au-dessus du sol ? Avec d'autant plus de raison, semble-t-il, que les historiens modernes ne s'accordent plus sur la destination des oubliettes, quelques-uns les regardant même comme de vulgaires lieux d'aisance.

On aperçoit depuis le bas de la tour trois rangs de trous carrés de 30 cm correspondant directement en lignes horizontales. Ces trous qui ont, en moyenne, 1 m de profondeur, ont servi de poutraison aux édifices qui s'y adossaient. Ceci est de toute évidence, car en dehors, vers le sud, on ne trouve plus trace de semblables ouvertures, sauf quelques petits trous ronds qui ont servi aux échafaudages de construction. La première poutraison s'élève à

4 m 50 au-dessus du sol ; la seconde à 2 m 95 au-dessus de la première et enfin la troisième à 3 m 20 au-dessus de la seconde, ce qui donnait deux étages au-dessus du rez-de-chaussée, aux bâtiments formant l'ensemble du château. Plus haut, à 3 m 90 du second étage, on voit encore d'autres trous, mais inclinant légèrement en biais, qui ont servi à assujettir les chevrons formant la pente du toit qui recouvrait ces mêmes bâtiments. Plus bas des trous plus petits, allant en biais depuis le dessus du rez-de-chaussée, indiquent la disposition d'un escalier tournant qui amenait de là au niveau de la porte du donjon...

Nous avons encore à nous occuper des fortifications extérieures vers le nord, qui compléteront l'ensemble de la forteresse. En venant de St-Imier par le chemin dit des Sauges, nous avions fort remarqué, dès le commencement de nos recherches, vers le nord-est, déjà à une certaine distance avant d'arriver au château, les traces encore très visibles d'un ancien chemin qui suivait la terrasse dominant les rochers qui descendait de là vers le nord, d'abord d'un accès assez facile, puis devenant brusquement à pic à une grande profondeur et inabordables vers le nord-ouest. Ce chemin, qui nous avait paru n'être qu'une déviation de la voie actuelle pour éviter la pente trop raide, revenait vers l'entrée du château en pente plus douce. Nous avions supposé alors que c'était l'ancien tracé de la voie romaine. M. le Dr Schwab, à qui j'en avais fait la remarque, partageait cette manière de voir.... Mais cette trace de chemin ne s'arrêtait pas là ; elle continuait vers l'ouest et se perdait sous les débris accumulés des bâtiments du château écroulés en majeure partie vers ce côté de la terrasse. Un examen plus approfondi me donna lieu de croire que cette terrasse avait dû être fortifiée nécessairement pour couvrir l'approche du château ? Ayant fait émonder les buissons, les sapineaux et les broussailles qui masquaient les rochers et le terrain, nous découvrîmes les restes d'un mur très bien conservé. De nouvelles investigations nous firent bientôt reconnaître que ce mur avait dû s'étendre vers l'ouest, en longeant jusqu'à l'extrémité un banc du rocher faisant une saillie vers le nord de 3 à 4 m et donnant ainsi un espace plus que suffisant entre le rocher supérieur sur lequel s'élève le château, pour qu'un chemin eût pu y être établi. Mesurant de là la hauteur de ce banc supérieur, que nous trouvâmes en moyenne de 4 m 50, nous reconnûmes que l'accès en était assez facile et eût pu facilement tenter une surprise par escalade. Plus haut, en-dessous du donjon, nous découvrîmes deux marches d'un escalier assez large, mais mal conservées. Tous ces indices réunis me firent conclure que nous avions découvert avec certitude la prolongation et la destination finale du chemin dont nous avions jusque-là perdu la trace sous les décombres.

Nous nous mîmes alors immédiatement à l'œuvre et nous parvînmes assez facilement à rétablir, par une pente relativement douce, jusqu'à l'entrée de la poterne, au moyen de quelques marches d'escalier qui avaient dû exister à l'entrée de celle-ci. Ce chemin, à partir du nord-ouest où il fait un coude et remonte vers le

sud-est, était couvert par la muraille dont nous avons parlé ; elle devait descendre en gradins et être, sinon crénelée, du moins percée de nombreuses meurtrières, ce qui rendait la place inexpugnable de ce côté. Quant à la terrasse au-dessous, nous n'hésitons pas à dire qu'elle devait aussi avoir été enceinte de murs plus ou moins élevés et qu'elle a dû servir, comme celle du sud, de refuge aux paysans des environs en temps d'invasions et plus spécialement à leur bétail et à leurs meubles les plus utiles....

Une troisième terrasse située à l'est, en dehors des fortifications de la place, avait une importance toute particulière en ce qu'une fontaine d'une eau excellente et dont une partie de la voûte du réservoir existe encore, servait à abreuver (sic) la forteresse dont elle était éloignée de 40 m seulement, au-delà du chemin montant depuis St-Imier....

Cette dernière citation du rapport de 1884 est une nouvelle preuve en sa faveur. Le chemin de poterne qu'a retrouvé l'auteur donnait certainement accès à l'intérieur du château par le vieux portail nord que les croquis de Bortlin signalent comme tombant en ruines (Das zerbrochene bordal).

Comme seule conclusion de cet exposé critique, nous dirons donc que le modèle en relief du château d'Erguel, établi par l'ingénieur Biétrix, à la suite des fouilles de 1884, nous donne une idée d'ensemble très acceptable et très vraisemblable de ce que devait être cette forteresse après sa restauration de 1284. Toutefois, il est plusieurs détails, même assez importants, qui demeurent sujets à discussions. Nous citerons les avant-tours, le profil exact de l'enceinte, la disposition des fenêtres et la distribution certaine de l'espace situé entre les deux grandes tours d'une part et le bâtiment principal de l'autre. Ainsi, nous ne saurions dire pourquoi les épures de Bortlin ne mentionnent ni la petite tourelle sud, ni les galeries. A moins de penser qu'elles n'ont pas toute la précision nécessaire. Ce qui pourrait le faire penser, c'est que, sur l'une d'elles, le donjon fait proportionnellement une saillie dans la cour beaucoup plus forte que sur l'autre épure. Pareillement, la largeur des deux pièces du rez-de-chaussée paraît exactement la même, ce qui n'était pas le cas, du propre aveu de Bortlin.

Dans un post-scriptum à son rapport, Biétrix annonce qu'il présentera un peu plus tard le plan des lieux et les comptes des dépenses. Nous ne saurions dire ce que ces deux documents sont devenus. Quant au plan dessiné par Quiquerez, il manque aussi d'exactitude ; l'auteur, entre autres, voit deux édifices principaux où il n'y en a qu'un seul.

De nouvelles fouilles pourraient-elles élucider les points obscurs? Peut-être! Mais, à notre avis, si l'on trouvait quelque argent à dépenser pour le château d'Erguel, il serait plus utile de l'employer à conserver ce qui en subsiste encore. A cette tâche suffirait du reste quelque peu de ciment injecté dans l'interstice des pierres.

Le vallon de St-Imier, déjà si pauvre en vestiges du passé, risque fort de voir encore disparaître celui-là. Vers 1760, le vieux castel, quoique bien délabré, apparaissait encore avec ses tours et ses édifices sous toit. En 1867, quand Quiquerez le visita, il ne subsistait plus que ce que nous voyons encore aujourd'hui. Cent ans d'abandon, de mépris pourrions-nous presque dire, avaient suffi pour tout démolir, sauf le bas du donjon. A ce taux-là, nous osons affirmer que dans un siècle la vieille tour elle-même aura disparu. Pierre après pierre, tout ce qui reste de blocs, solides ou branlants, seront allés rejoindre leurs frères qui jonchent le sol de l'esplanade sud, en un pitoyable fouillis, ou bien ont dévalé, soudain avec fracas, jusqu'au bas de la montagne. Les morsures de la gelée, la poussée des vents, la chaleur des rayons solaires succédant à l'humidité des pluies, toute cette action lente mais fatale de l'alternance des saisons triomphera de la dureté du ciment et de l'épaisseur des murs de base. Un jour, triste jour, à l'endroit où se dressait autrefois cet antique édifice, flanqué de ses deux tours sombres — ensemble si pittoresque qui devait donner au Haut-Erguel un cachet de pays de tradition qu'on n'a pas su conserver — et, au lieu de ces ruines agrestes qui, aujourd'hui encore, animent le paysage, il n'y aura plus qu'une arête rocheuse, nue et rasée. Et le visiteur s'en ira répétant : « Encore une preuve de l'inculture et des petits moyens de nos pères ! » (1)

*
* *

Pour clore cette étude, forcément aride, jetons un peu de vie sur ces vieux murs caducs, en un récit fantaisiste où nous essaierons d'évoquer une scène de la vie d'autrefois, dans le cadre du castel rajeuni.

---

(1) Il peut paraître baroque de prétendre conserver les ruines sans leur enlever ce qui fait précisément leur charme. Nous ne savons même si la chose a déjà été proposée. Mais il nous semble que cela peut se faire avec les procédés employés actuellement pour la conservation des monuments historiques. Ce qui est certain, c'est que si nous ne faisons rien, dans deux cents ans au plus, tous les vestiges de nos vieux castels féodaux, tant en Suisse qu'à l'étranger et spécialement les nombreuses ruines qui sont la beauté de notre Jura, n'existeront plus.

XI. Une veillée au château d'Erguel

C'est le soir, un de ces vrais soirs d'hiver comme il s'en voit en Erguel, froids, glacés même, mais tout illuminés de la clarté lunaire se réverbérant sur la neige qui plaque le sol et crie sous les pas. La bise souffle, âpre et coupante, ébranlant les sapins et les hêtres jusque dans leurs racines, ayant expulsé de l'atmosphère jusqu'au moindre atome de brume et de nuage. Aussi le ciel, sur un fond couleur d'encre, est-il comme criblé d'étoiles dont le scintillement anime l'infini alors que la terre semble morte. Pas une âme sur les chemins de la vallée, par ce temps de loup. Quelques lueurs seules attestent qu'on veille auprès de l'âtre dans les chaumières. L'air est rempli par instant d'un sourd grondement, comme si, tout proche, coulait un vaste fleuve, impossible à confondre avec la modeste Suze, et ce n'est que le bruit du vent passant en rafales dans les forêts.

Pourtant, là-bas, dans la montagne, brille une lumière plus vive, au rez-de-chaussée du château d'Erguel. C'est qu'il y a grande veillée dans la vaste cuisine, autour de son énorme cheminée. Le repas du soir vient de prendre fin. Les deux tables, une pour le seigneur, sa famille et ses hommes d'armes, l'autre pour les serviteurs, ont été rangées dans un coin. Les convives, après avoir mangé de bon appétit les mets qu'ils disposaient sur de larges tranches de pain et après avoir fait honneur au vin qu'un valet tirait d'un tonneau, s'étaient lavé les mains dans un vaste bassin et inclinés dévôtement pendant que le chapelain récitait les grâces.

Le feu rougeoyant, entretenu par quelques gros quartiers de foyard et des fagots pétillants de branches de sapins, éclairait maintenant seul la salle, car on avait éteint les flambeaux qui donnaient trop de fumée résineuse et les lampions dont il fallait épargner l'huile. Le seigneur, serré dans une cotte de couleur brune, s'était enfoui dans un large fauteuil, dont le haut dossier formait dais, et tendait à la flamme ses pieds chaussés de légères sandales de cuir, tout en rêvassant. La châtelaine, sa femme, non moins silencieuse, en longue tunique, d'un bleu sombre, qui la couvrait toute entière, sauf au col et à l'avant-bras, où sortaient les grosses broderies de la chemise, le trousseau de clefs pendu à la ceinture, roulait activement entre ses doigts la laine qui sortait de la quenouille. Auprès d'elle quelques autres femmes, ses servantes, se livraient à la même besogne, mais n'imitaient pas le

silence de leur maîtresse, puisque le bruit de leur conversation et de leurs rires couvrait la voix des hommes qui, debout ou assis dans le fond clair-obscur de la salle, s'entretenaient gravement des dernières aventures de chasse.

La semaine dernière était venu le seigneur évêque. Une grande partie de chasse hivernale avait été organisée en son honneur avec l'aide des sires de Courtelary, de Renan, de Villeret et de Sonvilier. Trois jours durant, les forêts du Vallon avaient retenti des sons harmonieux du cor, amplifiés par les échos d'alentour et du bruit des rapides chevauchées, où claquaient au vent les fanions des seigneurs, la flamme étoilée d'Erguel et l'étendard épiscopal où, sur un champ d'argent brillait la rouge crosse de Bâle. Bref, de quoi faire trotter les imaginations et délier les langues pendant bien des veillées encore !

Mais le son aigrelet de la vielle fait taire les bavards. Un vieux ménestrel de « doulce France » qui, depuis les froidures, trouve asile et bon accueil au château, paye cette chaude hospitalité par quelques lais, romances ou pastourelles. Debout près du foyer qui maintenant meurt, il dit les exploits des Roland, des Perceval, des Lancelot, les nobles chevaliers, chante les douceurs de l'amour et de la vie champêtre :

Est-il liesse plus sereine
Que de regarder ces beaux champs
Ces doux aignelets paissants
Saultant à la belle prairie.
En gardant leurs brebiettes
Pasteurs ont bon temps
Ils jouent de leur musette
Tous joyeux et ésbattants
Pasteurs ont bon temps. (1)

Et termine malicieusement par quelque allusion à la générosité du maître.

Sire de céant, j'ai viélé
Devant vous, en vostre hôtel
Si ne m'avez rien donné
Ne mes gages aquité
C'est vilenie.

(1) L'ouvrage où nous avons retrouvé cette poésie ne nous donne pas le nom de l'auteur.

Foi que doit à Sainte Marie
Talent ai, n'en doutez mie.
M'ausmonière est mal-garnie
Et ma malle, mal farcie.
Sire de céant, s'il vos vient à gré
Un beau don me donnerez
Par cortoisie. (1)

Ces chants ont mis notre châtelain en belle humeur et l'indiscret appel est satisfait sur l'heure par quelques menues monnaies qui, de l'escarcelle du sire de céant, prestement passent dans l'ausmonière « mal garnie » du pauvre trouvère. Puis les maîtres se retirent, salués par leurs serviteurs inclinés sur leur passage et la veillée continue longtemps encore, pour ceux auxquels il sourit davantage de dormir, roulé dans une couverture, près de la chaude-cheminée, plutôt que dans les combles glacés du castel.

FIN

(1) Poésie de Colin Muset, modernisée et abrégée.